

**Collectif**  
**Handicaps 35**

**Mercredi 27 avril 2022 – Le Triangle à Rennes**

## Sommaire

<b>Présentation du Collectif Handicap 35</b> .....	3
Nos objectifs.....	4
Les Groupes de Travail.....	5
Les associations adhérentes.....	6
Les représentations.....	7
<b>Projet du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2021</b> .....	9
<b>Rapport moral</b> .....	13
<b>Renouvellement statutaire du Conseil d'Administration</b> .....	19
<b>Rapport financier</b> .....	22
<i>Document joint au Rapport</i>	
<b>Orientations budgétaires   Cotisation 2023</b> .....	22
<i>Document joint au Rapport</i>	
<b>Rapport des Groupes de Travail</b> .....	23
CDAPH .....	23
Soutien par les pairs.....	31
Accès aux soins.....	34
Enfance Scolarité.....	35
Services à la personne.....	42
Emploi et insertion .....	44
Accessibilité .....	46
<b>Rapport d'orientation</b> .....	56

## Présentation

Le Collectif Handicaps 35 a pour ambition de définir une politique associative départementale commune en faveur des personnes handicapées et de leurs familles.

Fort de ses associations adhérentes, il représente l'ensemble des familles de handicap grâce à ses groupes de travail thématiques et ses représentants extérieurs, œuvrant quotidiennement ensemble pour l'intégration de toutes les personnes en situation de handicap. Sa devise : « Une voix collective pour l'intégration de tous ».

Riche de son expérience, le Collectif Handicaps 35 fonctionne grâce à la participation active quotidienne et bénévole des personnes en situation de handicap, elles-mêmes ou de leurs représentants et familles.

Forces vives du Collectif Handicaps 35, leur travail permet de « défendre, d'informer et d'agir ensemble » pour les droits des personnes en situation de handicap.

## Nos objectifs

-  Informer, sensibiliser au handicap dans sa globalité mais aussi dans ses spécificités ;
-  Porter la parole des personnes en situation de handicap et de leurs familles, faire en sorte que leurs besoins soient respectés et défendus ;
-  Renforcer la présence des associations représentant les personnes en situation de handicap dans les lieux d'élaboration des décisions ;
-  Développer l'expertise d'usage pour l'intervention des personnes handicapées ;
-  Apporter une vision globale de l'accessibilité : accès physique aux établissements, dimension mobilité et transports, capacité à se mouvoir dans l'espace public, accès à l'information et à la culture ;
-  Observer et réfléchir autour de la prise en charge de l'enfant et du jeune en situation de handicap, de la petite enfance à l'entrée dans la vie professionnelle ;
-  Défendre les acquis, identifier les manques et pérenniser les dispositifs existants en matière d'emploi de personnes en situation de handicap ;
-  Veiller aux droits des personnes à disposer de services de qualité (respect du projet de vie et qualité de la prestation) ;
-  Veiller à l'accès aux soins des personnes handicapées ;
-  Participer, avec et ensemble, en tant que citoyen à part entière à la poursuite de la construction d'une société dite inclusive.



## Les associations adhérentes

**AAD Bretagne** - Association Avenir Dysphasie Bretagne  
**AAPEDYS 35** - Association d'adultes dys et de parents d'enfants porteurs de troubles des apprentissages  
**ABA Ille et Vilaine**  
**Adapei 35** – Association départementale des parents et amis de personnes en situation de handicap mental  
**ANVOL (anciennement ADEPEDA)** – Association Départementale des Parents d'Enfants Déficients Auditifs  
**ADIMC 35** – Association Départementale des Infirmités Motrices Cérébrales  
**ADMR-TUBA** – Association ADMR Trait d'Union Bol d'Air  
**ADSCE** – Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude  
**AFM-Téléthon** – Association Française contre les Myopathies  
**AFSEP** – Association Française des Sclérosés en Plaques  
**AFTC 35** – Association des familles de traumatisés crâniens et lésés cérébraux  
**ANPIHM** – Association Nationale pour l'Intégration des personnes Handicapées Motrices  
**APAJH 35** – Association Pour les Adultes et Jeunes Handicapés  
**APASE** – Association Pour l'Action Sociale et Educative en Ille et Vilaine  
**APF France Handicap** – Association des Paralysés de France  
**Association AGIR**  
**Association APALHce** \_ CLIC Côte d'Emeraude  
**Association La Bretèche**  
**Association des Stomisés de Haute Bretagne**  
**Association Le Parc**  
**Association Merlinpinpin**  
**Assia Réseau Una**  
**ATI** – Association Tutélaire d'Ille et Vilaine  
**Autism'Aide 35**  
**AVH** – Association Valentin Haüy, au service des aveugles et malvoyants  
**Chiens Guides d'Aveugles d'Ille-et-Vilaine-Un Nouveau Regard**  
**Club Primevères Halte-Garderie**  
**Cochlée Bretagne**  
**Comité Départemental Handisport 35**  
**EFO 35**  
**EPI Bretagne**  
**Espoir 35**  
**FNATH 35/22** - Fédération Nationale des Accidentés et Travailleurs Handicapés  
**GOANAG**  
**GCSMS APAJH 22-29-35**  
**Handicap Services 35**  
**Handi-Chavagne**  
**HandiSolidarités**  
**Handisport Rennes Club**  
**Keditu** – Association des malentendants et devenus sourds  
**LADAPT** – Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées  
**Le GRAAL** – Groupement de Recherches et d'Actions des Associations Locales  
**Le Temps du Regard**  
**Loisirs Pluriel**  
**My Human Kit**  
**Rétina France**  
**UNAFAM 35** - Union nationale des amis et familles de malades psychiques  
**Visuel langue Des Signes**

## Les représentations

Grâce à ses militants et bénévoles, le Collectif Handicaps 35 se voit confier et il assume de nombreuses représentations au sein de diverses instances.

### Au niveau régional :

- La Commission Régionale Label Tourisme et Handicap – Offices de tourisme de Bretagne)
- Le Comité local des usagers particuliers – DRFIP ;
- Le Comité consultatif pour la mise en accessibilité du service de transport régional ;
- Le Comité d'Entente Handicap Bretagne (CEHB).
- A la CRSA Bretagne via le CDCA (collège des représentants des usagers)
- Au sein du FIPHFP où il siège via le CDCA 35

### Au niveau départemental :

- Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), collège 1 « personnes âgées et personnes handicapées » et collège 4 « accessibilité » - Conseil Départemental.

Et les mandats suivants, proposés par le CDCA, et que des membres du CDCA Issus du Collectif Handicaps 35 assument :

- Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) (cf.ci dessus) ;
- Comité de pilotage régional sur l'aide à domicile
- Conseils Territoriaux de Santé de Haute Bretagne et de Dinan St MALO – ARS Bretagne ;
- Commission d'appel à projets Conseil Départemental ;
- Commission d'appel à projets Conseil Départemental / ARS Bretagne ;
- Comité de suivi de l'Ecole inclusive (rectorat)
- Suivi du Schéma départemental en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap – Conseil Départemental ;
- Comité de pilotage du schéma PA/PH 35
- Instance Stratégique des Méthodes d'action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA) – Conseil Départemental / ARS Bretagne ;
- Commission de retrait des agréments familiaux
- Commission d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs
- Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) – DDTM ;
- Sous-commission départementale d'accessibilité (SCDA) – DDTM ;
- Sous-commission d'homologation des enceintes sportives – DDCSPP ;
- Comité Local des Usagers – Préfecture d'Ille-et-Vilaine ;
- Comité de Projet (COPRO) de la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) – Conseil Départemental.

### Au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) :

- Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) ;
- Fonds Départemental de Compensation : Comité de gestion / Comité technique de gestion ;
- Commission Exécutive (COMEX)
- Bureau de la Commission Exécutive (COMEX).
- Groupe de soutien PAIRS

### Au sein des CLIC :

- Conseil d'administration du CLIC All'âges (couronne Rennes est et Rennes sud) ;
- Conseil d'administration du CLIC de l'Ille et de l'Illet (communautés de communes du Val d'Ille, Pays de Liffré et Pays d'Aubigné).
- Conseil d'administration Clic Côte d'Émeraude

### Au sein des MAIA :

- Instance Stratégique MAIA
- Comité de Pilotage (COFIL) de la MAIA Pays de Saint-Malo –
- Comité de pilotage MAIA de Redon

**Au sein de Rennes Métropole :**

- Comité des partenaires
- Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- Commission Intercommunale d'Accessibilité ;
- Sous-commission intercommunale d'accessibilité Habitat
- Conseil de Développement de la métropole de Rennes – Collège « Acteurs associatifs » (CODEV) ;
- Initiative solidaire – grand Prix star Keolis
- Groupe de travail STAR / Handistar
- Comité Tripartite NF Service Métro – Kéolis ;
- Conseil des Mobilités ;

**Au sein de la Ville de Rennes :**

- Commission Communale d'Accessibilité.

**Au sein de Commissions Intercommunales d'accessibilité et de Commissions Communales d'accessibilité.**

**Au sein de diverses instances :**

- Comité de pilotage des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) – **Inspection Académique** ;
- Conseil d'administration de l'Association départementale pour l'insertion des personnes handicapées en Ille-et-Vilaine (**ADIPH 35**) ;
- Mouvement Associatif Rennais (**MAR**) ;
- Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (**EHESP**).
- Sensibilisation des conducteurs et contrôleurs de bus (**Keolis Rennes**)
- Sensibilisation des bénévoles des festivals
- Comité de pilotage Patients / Enseignants (COPRAPA)
- Comité de pilotage « stage de sensibilisation au handicap des Etudiants soignants – centre de recherche Déficiences intellectuelles de causes rares (**CRDI – CHU Rennes**)
- Comité mixte Usagers – professionnels de santé (CMUPS)
- Groupe international francophone pour la formation aux classifications du handicap (**Giffoch**)

# Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2021

L'assemblée générale ordinaire du Collectif Handicaps 35, fait suite à l'assemblée générale extraordinaire, laquelle a voté la modification des statuts à l'unanimité. Ainsi le Collectif Handicap 35 est-il devenu Collectif Handicaps 35, pour être en phase et en lien avec la position nationale et pour tenir compte de la diversité des handicaps.

Cette Assemblée Générale est composée de 30 associations membres représentées par une quarantaine de bénévoles.

Étaient également présents Madame Ollivaux, Directrice de la Maison départementale des personnes handicapées d'Ille-et-Vilaine, Madame Favre de la Mission Handicap Citoyenneté de la Ville de Rennes, Monsieur Moneger, Inspecteur de l'éducation nationale, Madame Krauss, Responsable Information Voyageur et Accessibilité de Keolis Rennes et Monsieur Hardy Président de la Maison Associative de la Santé de Rennes.

Après la mise en place du bureau, la désignation de scrutateurs et l'hommage rendu aux militants et bénévoles qui nous ont quittés, l'assemblée générale est déclarée ouverte :

## **1° Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2020**

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans modifications.

## **2° Modifications du règlement intérieur**

Les modifications et adaptations du règlement intérieur sont approuvées à l'unanimité des présents.

## **3° Rapport moral**

Ci-dessous : quelques éléments du rapport moral :

### **Les axes du projet associatif**

Rappel des axes du projet associatif qui servent de fil conducteur à nos multiples actions :

- Axe 1 – Agir pour la défense des droits des personnes en situation de handicap ;
- Axe 2 – Être résolument un collectif départemental ;
- Axe 3 – Formation et implication des membres du Collectif Handicaps 35.

### **L'équipe collaboratrice du Collectif Handicaps 35 : bénévoles, salariées, stagiaire**

De nombreux changements :

- Départ de la Présidence de Monsieur Fernandez ;
- Élection de Monsieur Laurent, Président du Collectif Handicaps 35 ;
- Départ d'Ingrid Virama-Besserve ;
- Recrutement de Stéphanie Berthier et Valérie Lambert.

### **Travaux, implications et collaborations**

- Obtention de la certification QUALIOP1 : permettant au Collectif Handicaps 35 d'être reconnu comme organisme de formation ;
- Poursuite des travaux des groupes de travail accessibilité, CDAPH, accès aux soins, services à la personne, soutiens par les pairs, enfance scolarité et Giffoch malgré les conditions sanitaires.
- Renouvellement de certains membres de la CDAPH.
- Regret du manque de sollicitation de la part des pouvoirs publics notamment sur le volet aide et soutien par les pairs.
- Envisager de nouvelles modalités de collaboration et un partenariat avec la Maison associative de la santé.

## Sollicitations diverses

Le Collectif Handicaps 35 est fréquemment sollicité par des personnes en situation de handicaps, des familles, des entreprises, des organismes afin d'obtenir des aides, des conseils face à diverses situations rencontrées. Nous avons à cœur de leur apporter des réponses ou nous les orientons vers les bons interlocuteurs.

## Actions et représentations

Des liens entretenus avec divers partenaires :

- Le Comité d'Entente Handicap Bretagne (CEHB) ;
- Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine ;
- Le Rectorat d'académie et la direction académique de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine ;
- Rennes Métropole ;
- La ville de Rennes ;
- Le CHU de Rennes ;
- Le pôle St-Héliier ;
- Le Collectif Handicaps national ;
- Etc.

## Les associations membres du Collectif Handicaps 35

Des arrivées :

- GCSMS APAJH ;
- Assia Réseau ;
- GOANAG ;
- APALHce.

Des départs :

- Handisup puisque cette association s'est dissoute.

### 1<sup>ère</sup> résolution

► A l'unanimité, l'Assemblée Générale, approuve le rapport moral tel qu'il a été présenté.

## 3° Renouvellement statutaire du Conseil d'Administration

Chaque année, le Conseil d'Administration est renouvelable par tiers. Cette année le tiers sortant est composé de :

- APF France handicap ;
- Comité Départemental Handisport 35 ;
- Espoir 35 ;
- Handisup.

Les associations candidates au Conseil d'Administration sont :

- ANPIHM ;
- APF France handicap ;
- Assia Réseau Una ;
- Comité Départemental Handisport 35 ;
- Entraide Fibromyalgie Ouest ;
- EPI Bretagne ;
- Espoir 35 ;
- GOANAG.

Les statuts ayant été approuvés lors de l'assemblée générale extraordinaire notre CA est donc composé de 18 Membres dorénavant.

### 2<sup>ème</sup> résolution

Vote à bulletins secrets des associations membres présentes ou représentées

**Les associations élues au Conseil d'Administration sont :**

- **ANPIHM : 25 voix**
- **APF France handicap : 24 voix**
- **Assia Réseau Una : 20 voix**
- **Comité Départemental Handisport 35 : 24 voix**
- **Entraide Fibromyalgie Ouest : 24 voix**
- **EPI Bretagne : 24 voix**
- **Espoir 35 : 24 voix**
- **GOANAG : 21 voix**

**Ces 8 associations sont donc élues au CA.**

#### **4° Rapport financier**

Le rapport financier est présenté par Françoise Thouvenot, Trésorière et Laurent Chevrel, Expert-comptable du Cabinet CAFEX.

**En 2020, l'exercice est excédentaire de 7 114 €.**

**Les produits d'exploitation sont de 84 215 €, soit une baisse de 5 279 €.**

Nos recettes sont essentiellement constituées par :

- ▶ La subvention du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine : 32 000 € ;
- ▶ La subvention de la Ville de Rennes : 23 000 € ;
- ▶ La subvention de Rennes Métropole : 10 000 € ;
- ▶ La subvention du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine dédiée au fonctionnement du « Soutien par les pairs » : 7 000 € ;

Auxquels s'ajoutent :

- ▶ Une aide partielle à l'embauche d'un salarié de moins de 26 ans : 411 € ;
- ▶ Le montant des cotisations s'élève à : 2385€.

**Les charges d'exploitation s'élèvent à 77 101 €.**

Elles sont réparties principalement entre :

- ▶ Les salaires et charges : 53 023 €, en augmentation en raison de la fin d'un contrat de remplacement « maternité », du départ d'une salariée présente depuis 15 ans qui a réduit ses congés pour assurer le tuilage de son poste et d'un surcroît de travail administratif pour l'obtention de la certification QUALIOPI.
- ▶ Les achats et charges diverses, 20 428 €, soit une diminution de 13 529 € par rapport à 2019.

En raison de :

- La diminution de 2 578 € des frais de déplacement des bénévoles ;
- La clôture du projet Erasmus en 2019 n'engendre plus de frais de déplacement.

▶ Les heures de bénévolat ont été valorisées à hauteur de 84 813 €, soit 8 356 heures, en augmentation de 7% par rapport à 2019.

**Au total le Conseil d'Administration propose d'affecter le résultat 2020 excédentaire de 7 114 € aux fonds associatifs, en report à nouveau.**

Un grand merci à Sylvie Cadot du Cabinet CAFEX et à Irène Simon, bénévole sur la comptabilité du Collectif Handicaps 35.

#### **3<sup>ème</sup> résolution**

**▶ A l'unanimité, l'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier sur les comptes du Collectif Handicaps 35 pour l'exercice 2020, approuve les comptes tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.**

#### 4<sup>ème</sup> résolution

▶ A l'unanimité, l'Assemblée Générale affecte le résultat de l'exercice 2020, 7 114 € au report à nouveau.

### 5° Cotisation 2021

#### 5<sup>ème</sup> résolution

▶ A l'unanimité, l'Assemblée Générale fixe le montant de la cotisation à 55 € pour l'année 2022.

### 6° : Présentation des travaux des Groupes de Travail (GT)

- GT accessibilité : présenté par Marie Gardin et Patricia Le Pilouer
- GT accès aux soins : présenté par Marie Gardin
- GT soutien par les pairs : présenté par Françoise Thouvenot et Catherine Lechevallier
- GT CDAPH : présenté par Françoise Thouvenot
- GT enfance scolarité : présenté par Françoise Thouvenot
- GT services à la personne : présenté par Jessy Villepreux et Patrick Aubry
- GT GIFFOCH : présenté par Jessy Villepreux et William Sherlaw

### 7° : Rapport d'orientation

#### **Présentation par le Président : Monsieur Laurent**

*Forte de l'activité relatée, mais aussi de ses soutiens et en prenant en considération les évolutions permanentes des politiques publiques relatives au handicap, notre Collectif Handicaps 35 se doit de poursuivre résolument son action pour les années à venir.*

*Ces actions auront à s'articuler autour des grands axes que notre projet associatif définit, poursuivre la mise en œuvre du projet associatif approuvé en début d'année 2020. Dans ce cadre, et en lien et en appui du Collectif HANDICAPS national, et aussi du Comité d'Entente Handicap Bretagne, œuvrer pour des évolutions concertées de la politique du handicap et de sa déclinaison au niveau régional et local et sur les différents territoires de notre département. Poursuivre et accélérer nos engagements associatifs sur la politique du handicap.*

*Être résolument et encore plus acteur de l'évolution de la politique du handicap. Avoir plus de liens avec le collectif national et avec les différents partenariats départementaux et les différents réseaux.*

*Poursuivre et augmenter les soutiens que nous devons avoir auprès de nos adhérents et aussi des diverses collectivités en leur apportant nos expertises d'usage. Poursuivre et développer nos actions de formation. Cela devrait nous conduire à une meilleure interconnaissance et aussi et surtout à la poursuite et à l'accélération de nos actions de formation à commencer par la formation des bénévoles.*

*Réactiver et développer les actions de communication en lien avec nos adhérents et les impliquer.*

***Ensemble, et avec tout ce que nous devons agir, agissons ensemble pour l'intégration de tous et mettons résolument en avant cette loi de 2005 en veillant à ce qu'elle ne se trouve pas remise en cause ou détricotée. Pour l'égalité des droits et des chances et la participation à la citoyenneté des personnes en situation de handicap.***

#### 6<sup>ème</sup> résolution

▶ A l'unanimité, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'orientation, approuve les orientations présentées.

## Rapport moral

En préambule de ce rapport moral de notre collectif handicaps 35, il est nécessaire de rappeler les axes de notre projet associatif, et qui servaient aussi de support à notre rapport d'orientation de 2021 pour 2022 :

- Axe 1 - Agir pour la défense des droits des personnes en situation de handicap ;
- Axe 2 – Être résolument un collectif départemental ;
- Axe 3 – Formation et implication des membres du Collectif Handicap 35.

Mais il nous faut prendre en considération la période difficile que nous traversons actuellement.

- Avec la pandémie qui perdure et qui rend les missions et actions de notre collectif plus difficiles à mener. En effet les rencontres, les échanges, les débats, les multiples travaux liés aux délégations, mandats, réunions des groupes de travail et commissions ne peuvent se faire dans de bonnes conditions.
- Et aussi et surtout avec les difficultés que nous venons de traverser dans notre siège avec des départs simultanés de personnels, des remplacements difficiles et donc des impossibilités de mener à bien certains chantiers comme nous l'aurions voulu.

En effet, du fait de la pandémie, les personnes en situation de handicap continuent, plus que d'autres à être perturbées : que ce soit par défaut d'accompagnements, ou de soutiens, mais aussi et surtout par le manque ou la diminution de tous les liens sociaux

Il n'en reste pas moins que cette année, pour le collectif handicaps 35, ses associations et ses militants a été dense, et très mobilisatrice de ses administrateurs, de son bureau, de ses bénévoles, et aussi des personnels du siège qui se sont dépensés sans compter (ce qui a sans doute été la cause de certains départs)

On oublie trop souvent que nos militants et bénévoles œuvrent aussi et exercent des responsabilités dans leurs associations d'origine, où ils participent aussi aux travaux et missions.

### Nos Instances

---

Pour nos instances nous avons dû mettre en application nos nouveaux statuts et règlement intérieur, partir sur une nouvelle élection du bureau pour une durée de 3 Ans, et aussi faire face à des renouvellements au CA et à des départs dont celui de Mme VILLEPREUX notre vice-présidente.

**Notre bureau est ainsi constitué :**

**Président :** Claude Laurent  
**Vice-Présidente :** Annie RAGAIN  
**Vice-Présidente :** Sandrine BAOT  
**Trésorière :** Françoise THOUVENOT  
**Trésorier adjoint :** Jean-Marc BUFFET  
**Secrétaire :** Catherine BLANCHET  
**Secrétaire adjoint :** Denis HÛE

**Du fait des nouveaux statuts notre CA peut comporter maintenant 18 Membres. Lors de notre dernière AG, il a été élu avec 16 membres et il se compose comme suit**

Association	Titulaire	Suppléant
AAPEDYS 35	<i>Françoise Thouvenot</i>	<i>Isabelle Velter</i>
Adapei Les Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine	<i>Claude Laurent</i>	<i>Philippe Ramet</i>
AFM-Téléthon	<i>Jean-Marc Buffet</i>	<i>Denis Tranvouez</i>
ANPIHM	<i>Gaelle Louis</i>	<i>Stéphane Soul</i>
APAJH 35	<i>Chantal Francannet</i>	<i>Jean-Yves Launay</i>
APF France Handicap 35	<i>Sandrine Baot</i>	<i>Patrick Aubry</i>
Association des Stomisés de Haute Bretagne	<i>Annie Ragain</i>	<i>Pierre Guilmois</i>
Assia Réseau Una	<i>Lucien Viel</i>	<i>Marie Claire Begrand</i>
Comité Départemental Handisport 35	<i>Bertrand Charles</i>	<i>Jean-Marc Lopez</i>
EFO	<i>Marie Annick Richard</i>	<i>Cécile Berson</i>
EPI Bretagne	<i>Véronique Morel Butaud</i>	<i>Françoise Barbé</i>
Espoir 35	<i>Catherine Blanchet</i>	<i>François Heissat</i>
GOANAG	<i>Denis Hüe</i>	<i>Bernard Miot</i>
Handicap Services 35	<i>Laetitia Yvon</i>	<i>Richard Fernandez</i>
Rétina France	<i>Patricia Le Pilouer</i>	<i>Etienne Lenglumé</i>
UNAFAM 35	<i>Nicole Sarret</i>	<i>Jocelyne Cholet</i>

En raison de ce passage de 12 à 18 Membres au CA (actuellement 16 postes sont pourvus), nous avons aussi tenu à répartir ces membres pour obtenir une répartition en tiers sortant permettant de ne pas avoir une même année, un renouvellement trop important de membres du Conseil d'administration

Ce renouvellement du Conseil d'administration, avec l'arrivée de nouveaux membres, nous a aussi conduits à envisager une formation sous forme d'un séminaire de travail permettant une Inter connaissance et aussi la recherche de nouvelles modalités de travail. Les actions envisagées pour mener à bien ce séminaire n'ont pu aboutir compte tenu de la période très particulière 2021-2022. Ce projet a donc été reporté après notre assemblée générale 2022.

Nous avons pu avoir ainsi au cours de cette année depuis notre dernière AG de septembre :

- **3 réunions du Bureau ; et des rencontres informelles**
- **5 réunions du Conseil d'Administration.**

### Au niveau du siège

Comme évoqué ci-dessus, notre siège a connu beaucoup de changements :

Le départ de Madame Stéphanie Berthier et son remplacement par Madame Stéphanie Salinères puis par Madame Julie Orain comme chargée de mission – coordinatrice du réseau.

Et le départ de Madame Valérie Lambert, comme assistante, son remplacement par Madame Béatrice Blondeau laquelle a été à nouveau remplacée.

La CAFEX avec laquelle nous avons un contrat et qui nous aide et nous appuie dans nos travaux tant comptables, de gestion que de GRH nous permettant ainsi de faire face aux obligations d'employeur a connu aussi des difficultés. Les changements intervenus avec le départ d'une des collaboratrices, et aussi des soucis de santé pour une autre intervenante nous ont conduits à devoir adapter nos modes de travail pour tenir une comptabilité permettant une gestion plus fine.

### **Organisme de formation**

Après avoir été reconnu comme organisme de formation Qualiopi, le collectif handicaps 35 a été sollicité à de nombreuses reprises pour l'organisation d'actions de formation, de sensibilisation ou d'interventions spécifiques. Certaines de ces demandes rentraient dans ce cadre de formation agréées, d'autres n'étaient que des actions de sensibilisation ou d'information.

Une sollicitation importante est à souligner : Une intervention sur plusieurs jours dans la société Lactalis à L'Hermitage qui a été particulièrement reconnue et qui a permis de sensibiliser aux diverses formes de handicaps et aux compensations la quasi-totalité des salariés de cette entreprise

Nous sommes encore intervenus les 2 et 9 mars pour les formations des chauffeurs de taxis qui interviennent pour les transports d'enfants en situation de handicap pour le département. Et le Département nous a déjà indiqué que nous serions à nouveau sollicités cette année

Nous sommes intervenus pour la formation des ambulanciers dans le cadre de l'IFA à Rennes

Nous avons aussi veillé à faire bénéficier nos bénévoles de formations (notamment pour les membres du groupe soutien par les pairs). Ces formations tenues les 23 et 30 mars 2022 ont permis de former à chaque fois 11 participants du groupe de soutien par les PAIRS.

Les formations ont aussi eu lieu au sein de l'EPNAK

Et aussi des actions de sensibilisations des étudiants en santé

Tous ces travaux ont tous été unanimement salués par les bénéficiaires de ces actions et qui ont aussi beaucoup mobilisé nos différents bénévoles. De plus ces actions ont nécessité la mise en place, voire la création d'outils et de guides afin d'être aussi réactifs que possible, ce qui nécessite une grande mobilisation des professionnels du siège, mais aussi et surtout des bénévoles qui interviennent. Comme il nous faut aussi penser aux renouvellements de nos bénévoles, des formations pour ces nouveaux intervenants sont aussi toujours à prévoir.

### **Les Sollicitations en matière de conseils, d'appuis... :**

Le collectif qui est particulièrement connu et reconnu sur le département est très souvent sollicité :

- que ce soit par des Etudiants qui recherchent des interlocuteurs dans le cadre de leurs mémoires de recherches ou d'études. Dans ce cas, nous veillons à les orienter vers tel ou tel bénévole ou vers telle ou telle de nos associations. Et si possible nous veillons à pouvoir suivre les publications de leurs travaux ou les suites données.
- mais aussi par des personnes en situation de handicap qui ont besoin d'aide, d'appui ou de soutien dans leurs recherches de réponses face à des difficultés rencontrées. Là aussi notre mission est de les aider et de les guider vers les bons interlocuteurs.
- ce sont aussi des particuliers, qui s'adressent au collectif pour exposer telle ou telle difficulté et qui ont besoin d'être guidés et conseillés.
- et, aussi des collectivités territoriales, et aussi des élus qui se tournent vers le collectif pour les conseiller face à des difficultés rencontrées ou à des interrogations que ce soit pour des aménagements, des projets, mais aussi pour solliciter notre présence au sein des diverses instances mises en place.

Face à ces multiples et très diverses sollicitations, le siège, et aussi le bureau veillent à apporter des réponses et surtout en s'appuyant sur les ressources des militants et bénévoles. Les implications de ces bénévoles qui permettent de répondre à ces multiples sollicitations ne sont pas toujours bien connues de nous tous et pourtant elles sont à saluer.

## La communication

La newsletter que nous avons mise en place s'est poursuivie. Mais les difficultés du siège au premier trimestre n'ont pas permis de publier en ce début d'année.

Il nous appartient de relancer cette action dispensable pour le lien entre nos adhérents et partenaires.

## Les travaux et groupes de travail

---

Nous avons tenu à poursuivre de façon très volontariste nos divers chantiers que ce soit avec les groupes de travail dont

- Le groupe accessibilité et ses sous-groupes de travail,
- Les groupes de travail sur :
  - La commission des droits et de l'accessibilité des personnes en situation de handicap
  - L'enfance et la scolarité
  - L'accès aux soins,
  - Les services à la personne,
  - Le soutien par les pairs,

Nous avons pu remettre en chantier, grâce à l'appui de Mme FERLICOT, le groupe de travail emploi insertion professionnelle qui, faute d'animateur était en sommeil.

Le groupe de travail communication n'a pu se remettre en chantier face aux soucis de santé persistants de notre ami Bertrand Charles.

Le groupe de travail Giffoch est lui aussi en sommeil depuis le départ de notre mouvement de Mme Villepreux et aussi des chantiers divers engagés qui sont très mobilisateurs.

Nous avons aussi été sollicités pour intégrer un groupe de travail mis en place au niveau régional : Groupe VASPH (Vie affective et sexuelle des Personnes handicapées) et Mme Baot a bien voulu se porter candidate pour œuvrer dans ce groupe au titre du CH 35

Nous avons en projet la formalisation de la création d'un groupe de travail logement car cette thématique devient de plus en plus prégnante et nécessite que nous nous y impliquions.

Sur d'autres thématiques il serait aussi important d'envisager des implications, mais cela peut s'envisager aussi au sein de sous-groupes du groupe de travail accessibilité

Le travail important mené par ces divers groupes de travail est décliné dans les rapports d'activité spécifique de chacun de ces groupes. Ces rapports font d'ailleurs partie intégrante de ce rapport moral.

## Les implications et sollicitations de nos partenaires :

---

Des implications nombreuses ont certes pu se poursuivre malgré le fait que nous regrettons encore le peu de sollicitations de la part des pouvoirs publics que ce soit l'éducation nationale ou la Maison départementale des personnes handicapées notamment sur le volet aide et soutien par les pairs.

Pourtant sur ce volet, le conseil départemental nous a soutenus et continue à nous soutenir pour le volet de la réponse accompagnée inclusive.

Des actions ont toutefois été engagées pour que le groupe Soutien par les pairs puisse être plus et mieux sollicité.

Les sollicitations directes par les personnes en situation de handicap, orientées par leurs propres associations ou par le bouche à oreille, deviennent très importantes

Le Collectif a aussi pu rencontrer le DASEN (Directeur des services administratifs de l'Éducation nationale) afin de traiter des questions de scolarité.

## La CDAPH et les droits des personnes

---

La CDAPH a donné lieu à un renouvellement de ses membres en septembre 2021, et une nouvelle fois le collectif a pu présenter une liste de 7 Titulaires avec chacun 3 suppléants afin de représenter les diverses familles de handicaps permettant de veiller aux réalités des droits des personnes en situation de handicaps.

L'arrivée de nouveaux membres coïncide avec le départ de membres plus anciens et des formations sont bien entendu mises en place pour former ces personnes. Les difficultés actuelles liées à la pandémie ne permettent guère une pleine implication de tous rapidement.

La période de la pandémie avec les modalités de formation plus réduites siégeant et délibérant ne facilite pas en effet que ces nouveaux membres puissent se former rapidement.

## Les collaborations

---

Nous avons voulu renouer des liens avec la maison associative de la Santé, mais la densité de nos actions n'a guère permis d'aller au terme de ce projet. Ce n'est que partie remise

De même les actions initiées pour avoir plus de liens avec ADIPH Cap emploi n'ont pu se poursuivre dans de bonnes conditions, faute de temps et aussi du fait de la pandémie et ce malgré l'intérêt de cette démarche.

## Actions et représentations :

---

Les liens que nous entretenons avec les divers partenaires que sont

- **Le conseil départemental d'Ille et vilaine** qui nous fait entièrement confiance pour les multiples désignations dans diverses instances et missions,
- **Le rectorat d'académie et la direction académique de l'éducation nationale** d'Ille-et-Vilaine ainsi que les inspecteurs de l'EN, avec lesquels nous avons de nombreux liens que ce soit sur la démarche de l'école inclusive, le comité de suivi des auxiliaires de vie scolaire
- Mais aussi de multiples autres instances où le collectif est représenté.

Nous ne pouvons pas oublier également les liens très particuliers que le collectif a

- Avec **Rennes Métropole et avec la ville de Rennes** en qualité d'expertise d'usage sur divers chantiers. Et aussi dans le cadre de la semaine locale du handicap

Dans nos liens nous ne pouvons pas oublier également les liens qui nous lient avec

- **L'école des hautes études de la santé publique de Rennes** qui nous associe à ses travaux et notamment les projets sur la participation et l'accès aux droits des PSH « Personnes en Situation de Handicap & Participation Sociale » « la conception de projets participatifs » et inclusif.
- **L'EPNAK** avec laquelle nous avons une convention
- **Et aussi le secteur hospitalier et le CHU et le Pôle St Helier**

**Nous ne pouvons non plus passer sous silence les multiples réunions diverses et variées auxquelles participent les bénévoles du collectif qui ont ainsi des mandats et représentations que ce soit**

- Aux Commissions régionales
  - label tourisme et handicap – mise en accessibilité des transports régionaux – comité local des usagers – CRSA - CTS Hte Bretagne – CTS Dinan St Malo ...
  - FIPHFP..

- Aux instances départementales
  - CDCA – Commissions d’appels à projet – CCDSA – et SCCDSA...
- Aux instances de Rennes métropole
- Aux instances diverses

## Les Adhérents du Collectif

---

Des arrivées :

Nous avons cette année une arrivée d’un nouvel adhérent avec **l’association Visuel LSF**

Mais aussi des départs : avec les associations **Gré à Gré et Association parents Hallouvry** puisque ces associations n’ont pas renouvelé leurs adhésions via leurs cotisations.

**En conclusion** de ce rapport moral succinct mais très dense dans son contenu, je ne peux passer sous silence :

Les remerciements appuyés que nous formulons auprès des organismes qui assument nos moyens de fonctionnement, le Conseil Départemental, Rennes Métropole et la Ville de Rennes.

Et aussi les remerciements aux bénévoles et aux militants qui s’impliquent dans les divers groupes de travail et commissions, dans les divers représentations et mandats, ainsi qu’à nos collaboratrices.

## Renouvellement statutaire du Conseil d'Administration

Comme chaque année, notre Conseil d'Administration est renouvelable par tiers. En 2022, les associations composant le tiers sortant sont :

- AAPEDYS 35
- APAJH 35
- APF France Handicap
- Assia Réseau UNA
- Handicap Services 35
- UNAFAM 35

Ces associations ont d'ores et déjà fait connaître leurs candidatures.

<b>Les Associations membres candidates au Conseil d'Administration</b> <i>(En référence aux statuts en vigueur, seules les associations adhérentes ayant le statut de membre peuvent candidater au Conseil d'Administration).</i>	
<b>AAPEDYS 35</b>	<p>AAPEDYS 35 est une association qui a été créée le 21 novembre 2001, gérée par 18 administrateurs bénévoles.</p> <p>Elle accompagne et défend les adultes, enfants et familles concernés par les troubles de l'apprentissage dits « DYS ».</p> <p>Elle agit pour défendre leurs droits auprès des institutions et des élus.</p> <p>Elle sensibilise tout public par des interventions sur ces troubles auprès des établissements concernés.</p> <p>Elle coordonne des partenariats pour organiser des événements rassemblant les personnes concernées par les troubles DYS.</p> <p>Elle soutient également la lutte contre l'illettrisme.</p> <p>Membre du Collectif handicaps 35, elle coordonne le Groupe de travail CDAPH, et coordonne le groupe Enfance/Scolarité et le groupe Soutien par les pairs.</p> <hr/> <p><b>Représentant Titulaire :</b> Françoise THOUVENOT <b>Représentant Suppléant :</b> Isabelle VELTER</p>
<b>UNAFAM 35</b>	<p>L'Union Nationale des Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques accueille, écoute, soutient, forme, informe et accompagne les familles et l'entourage de personnes vivant avec des troubles psychiques.</p> <p>Le souci et le respect de la personne, la solidarité, le militantisme, la démocratie en santé constituent le socle des valeurs sur lesquelles l'UNAFAM construit son action pour soutenir les familles, défendre les intérêts des familles et des personnes vivant avec des troubles psychiques, améliorer leur accès à des soins de qualité, améliorer leur parcours de vie, favoriser leur insertion sociale et professionnelle et accroître leur autonomie dans la cité.</p> <p>UNAFAM est reconnue d'utilité publique.</p> <hr/> <p><b>Représentant Titulaire :</b> Annette HENNEQUIN <b>Représentant Suppléant :</b> Jocelyne CHOLLET</p>

<p><b>ADIMC 35</b></p>	<p>Fondée le 4 avril 1978 par des familles d'enfants IMC est régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle adhère à la Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux (FFAIMC), devenue Paralyse Cérébrale France – depuis 10/2020.</p> <p>L'ADIMC 35 a pour objet l'information, l'entraide, le conseil aux personnes atteintes d'Infirmité Motrice Cérébrale/Paralyse Cérébrale (IMC/PC) et à leurs familles, ainsi que la gestion d'établissements et services pouvant apporter des réponses adaptées tout au long de la vie et dans tous les domaines des enfants et adultes IMC/PC ou en situation de handicap.</p> <p>Elle a aussi une mission de liaison avec toutes les associations qui peuvent aider les personnes en situation de handicap. Elle agit auprès des pouvoirs publics et des divers organismes de santé, du travail et de l'éducation.</p> <p><b>Représentant Titulaire :</b> Sylvie PEROT  <b>Représentant Suppléant :</b> Kevin PHILISOT</p>
<p><b>Handicap Services 35</b></p>	<p>Notre association Handicap Services 35 a pour objet « d'apporter toute aide concrète en termes d'accompagnement à la vie quotidienne pour des enfants, des adultes handicapés et ce dans le cadre de leurs diverses activités. L'objectif visé est de permettre une plus grande autonomie individuelle et un meilleur accès à la vie sociale, culturelle, associative, sportives et aux loisirs.</p> <p>Nous militons pour un fonctionnement qui s'adapte au rythme, aux horaires et aux besoins des personnes pour favoriser le lien social et une qualité de vie au domicile en tous autres lieux (activité professionnelle, études, loisirs, détente)</p> <p>Diversifier les modes d'accompagnement : à domicile et en tous autres lieux de vie, faciliter le droit au répit, rompre l'isolement.</p> <p>Développer la présence départementale pour garantir l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.</p> <p>Faire reconnaître et valoriser les métiers de l'accompagnement et des soins à domicile.</p> <p>Structurer le travail en réseau au bénéfice de toutes les familles de handicap, avec des partenaires extérieurs, sur la base de complémentarités effectives et d'objectifs partagés.</p> <p>Repenser la place des bénéficiaires pour valoriser leur engagement en fonction de leur expertise.</p> <p><b>Représentant Titulaire :</b> Laetitia YVON  <b>Représentant Suppléant :</b> Richard FERNANDEZ</p>
<p><b>COCHLEE Bretagne</b></p>	<p>Défense des Implantés Cochléaires</p> <p>L'association compte un peu plus de 600 adhérents implantés cochléaire du Grand Ouest, autour des centres hospitaliers universitaires de Rennes, Nantes, Brest et Caen, mais aussi d'ailleurs.</p> <p>Cette association vient en aide à la fois aux adultes devenus sourd, après l'acquisition de la parole (D.S.M.E, devenus sourds et malentendants). Et aux parents d'enfants sourds ayant fait le choix de l'implantation cochléaire.</p> <p><b>Représentante Titulaire :</b> Melaine JOUAULT  <b>Représentante Suppléante :</b> Eliane KERAVEC</p>

<p><b>APF France Handicap</b></p>	<p>APF France Handicap est présente pour défendre les droits des personnes en situation de handicap en Ille-et-Vilaine, et offrir des services d'accompagnement humains et innovants.</p> <p>Pour rompre l'isolement des personnes en situation de handicap.</p> <p>Pour conseiller et défendre les droits des personnes, dans leurs démarches liées à la compensation, à la reconnaissance de leur handicap.</p> <p>Pour revendiquer et alerter sur la situation des personnes dans nos territoires ou les effets des politiques publiques menées (organisation des soins, compensation, parentalité et accessibilité universelle).</p> <p>Pour être l'interlocuteur des pouvoirs publics, ARS, Départements, hôpitaux...pour construire ensemble, avec les autres acteurs du secteur du handicap, des réponses plus adaptées.</p>
<p><b>APAJH 35</b></p>	<p>Association militante et gestionnaire, l'APAJH souhaite faire avancer la réflexion et l'action en faveur des personnes en situation de handicap autour des valeurs de laïcité, citoyenneté et solidarité.</p> <p>Laïcité c'est la construction d'un espace public, commun à tous les citoyens sans exception, ouvert à tous : tous citoyens, égaux en droits et en devoirs « Nous recherchons ce qui rapproche et non ce qui sépare. »</p> <p>Citoyenneté : favoriser la pleine citoyenneté par l'accès à l'école, à la formation et à tous les domaines de la vie. « Nous entendons lutter contre la discrimination et l'exclusion et changer le regard porté sur les personnes en situation de handicap. »</p> <p>Solidarité : le handicap est à considérer comme une donnée s'inscrivant, réellement ou potentiellement, dans le cours ordinaire de toute vie humaine. Cette signification existentielle de caractère universel en fait dès lors l'affaire de la société de tout entière « Nous sommes pour une approche solidaire et collective fondée sur la solidarité nationale, indispensable à la cohésion sociale. »</p>
<p><b>ASSIA RESEAU UNA</b></p>	<p>Créée en 1982, ASSIA réseau UNA est né d'une volonté de solidarité au service de l'homme, et en particulier des personnes fragilisées par l'âge, le handicap, la maladie, un accident de la vie ou des difficultés familiales ou sociales.</p> <p>L'association vise à permettre à toutes les personnes de vivre une vie plus sereine et en meilleure santé possible, quels que soient leur degré d'autonomie, leur domicile et leur situation socio-économique.</p>
	<p><b>Représentante Titulaire :</b> Sandrine BAOT  <b>Représentante Suppléante :</b> Patrick AUBRY</p>
	<p><b>Représentante Titulaire :</b> Chantal FRANCANNET  <b>Représentante Suppléante :</b> <i>en cours de définition</i></p>
	<p><b>Représentante Titulaire :</b> Lucien VIEL  <b>Représentante Suppléante :</b> Marie-Claire BEGRAND</p>

## Rapport financier

Un document spécifique est joint à ce rapport

## Orientations budgétaires | Cotisation 2023

Un document spécifique est joint à ce rapport

**Cotisation** : Il est proposé de porter le montant de la cotisation de 55 € à 56 € en 2023.

### Coordinatrice bénévole : Françoise Thouvenot

#### Membres du Groupe de Travail au 31 décembre 2021 :

ADAPEI35 (Catherine Lechevallier, Christine Aubry, Philippe Ramet, Jacques Leblanc), AAPEDYS35 (Françoise Thouvenot, Isabelle Velter, Cécile Laëron), ADEPEDA (Joëlle Guernalec), ADIMC35 (Sylvie Perrot), AFM Téléthron (Jean-Marc Buffet), APAJH35 (Chantal Francannet, Irène Simon), APF France Handicap (Sandrine Baot, Monique Berlan, Philippe Maruelle, Céline Brulais), Autism'Aide35 (Thierry Jardin), AVH (Joël Marchand), COCHLEE Bretagne (Françoise Janvier), Espoir35 (Françoise Gauthier, Catherine Blanchet), FNATH35 (Jean-Marie Tertrais), RETINA France (Patricia Lepilouer), UNAFAM ( Etienne Chanson, Jocelyne Chollet, Annette Hennequin, Patrick Motte).

Ces membres interviennent en CDAPH au nom de toutes les familles de handicap et non en tant que représentants de leur association pour une famille particulière de handicap.

Le renouvellement des membres pour 4 années a eu lieu fin septembre 2021. Le groupe de travail remercie vivement les membres qui n'ont pas candidaté pour cette nouvelle mandature, mais qui ont assuré des présences constantes dans les conditions difficiles dues au COVID.

#### Présentation et missions

Le GT CDAPH rassemble tous les membres, représentant les personnes en situation de handicap et leurs familles, siégeant en CDAPH, Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

La CDAPH a été créée par la Loi n°2005-102 du 11 février 2005, pour " l'égalité des Droits et des chances, la participation et la citoyenneté des Personnes Handicapées".

Au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, la CDAPH est l'instance décisionnelle unique. Elle prend sur la base de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH et des souhaits exprimés par la personne handicapée ou son représentant légal dans son projet de vie et du plan de compensation, les décisions relatives à l'ensemble des droits de cette personne notamment en matière d'attribution de prestations et d'orientation conformément à l'Article L. 146 – 9 du CASF.

Conformément à l'Article R. 241-24 du code de l'action sociale et des familles, elle est composée de 23 « lignes » :

- 4 lignes représentant le Conseil Départemental,
- 4 représentants l'État,
- 2 représentants la CPAM et les CAF,
- 2 représentants les organisations syndicales,
- 1 représentant les associations de parents d'élèves,
- 7 représentants les associations de Personnes Handicapées, (Collège associatif)
- 1 représentant le Conseil Départemental Citoyenneté et Autonomie.

Deux représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services siègent à la commission avec voix consultative.

Chaque ligne comprend un titulaire et trois suppléants. Ces membres sont nommés conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général pour 4 ans.

La CDA siège en formation plénière, restreinte ou spécialisée conformément à l'article 241-5 du CASF

Les commissions comportent obligatoirement parmi leurs membres un tiers de représentants des personnes handicapées et de leurs familles.

Le Président de la CDAPH est désigné tous les deux ans parmi les membres de la commission. La Présidente actuelle, Marinette Ferlicot, est issue du collège du Département.

Les vice-Présidents sont élus dans les mêmes conditions, pour une durée identique, issus dans notre département de la ligne Education Nationale, Département, Collège associatif (Catherine Lechevallier est cette vice-présidente).

Les membres de la CDAPH sont tenus au secret professionnel dans les conditions prévues aux articles 226-13 et 226-14 du Code pénal sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article L. 241-10 du code de l'action sociale et des familles.

### Les actions menées

#### **2021 : Encore une organisation particulière due :**

##### **- Aux conditions sanitaires**

Les commissions ont été à nouveau perturbées pendant plusieurs mois. La mise en place de jauges dans les réunions, par le Département et l'Etat, a limité à 6 le nombre de membres siégeant :

- 1 représentant du département, 1 représentant de l'Etat, 3 représentants du collège associatif et en alternance 1 représentant issu des autres collèges.

##### **- À la modification du Règlement Intérieur de la CDAPH**

- Une préconisation de la Chambre Régionale des Comptes, après un audit en 2019, a indiqué l'intérêt d'organiser des commissions spécialisées,
- L'absence fréquente de quorum en CDAPH plénières, due à la défaillance de certaines lignes régulièrement absentes, créait un risque d'invalidation de certaines décisions pour vice de forme.

Les CDA plénières sont devenues des commissions spécialisées avec un quorum de 6 membres.

Dans le cadre du nouveau Règlement Intérieur, 4 membres seulement du Collège Associatif sont présents en commission.

L'expertise de chacun s'accroît grâce aux formations théoriques et à une présence régulière et fréquente dans les commissions. La connaissance du processus organisationnel de la commission, en lien avec le personnel de la MDPH, et la compréhension des libellés informatiques parfois abscons s'acquièrent essentiellement en siégeant.

Les coupures méridiennes nous permettent de réfléchir ensemble à des situations et à l'application des textes.

Nous regrettons vivement la mise en place de ce nouveau RI qui limite notre présence et nos échanges.

Les membres du collège associatif, représentants du collectif handicap 35, portent la parole de toutes les personnes en situation de handicap. Ils ne représentent pas leur association, mais **un groupe militant représentatif et soudé autour d'une éthique, partenaires reconnus par les autres collèges et force de proposition auprès de la direction de la MDPH.**

#### **1. Les délais de traitement très longs des demandes**

Selon le baromètre de la CNSA paru en janvier 2022, les statistiques positionnent la MDPH d'Ille-et-Vilaine au 23<sup>e</sup> rang dans le classement par volume d'activité des MDPH en France.

Madame Cluzel annonce que dans 47 MDPH la durée de traitement des dossiers est inférieure à 4 mois.

Un plan de rattrapage a été mis en place en Ille-et-Vilaine en mars, car le délai global de traitement est encore supérieur à 6 mois. Ce plan prévoit :

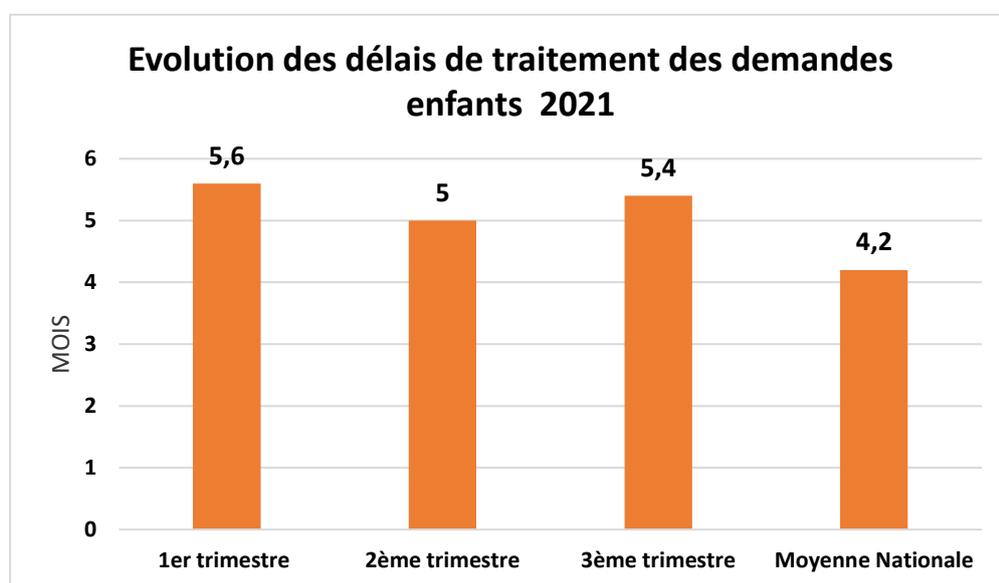
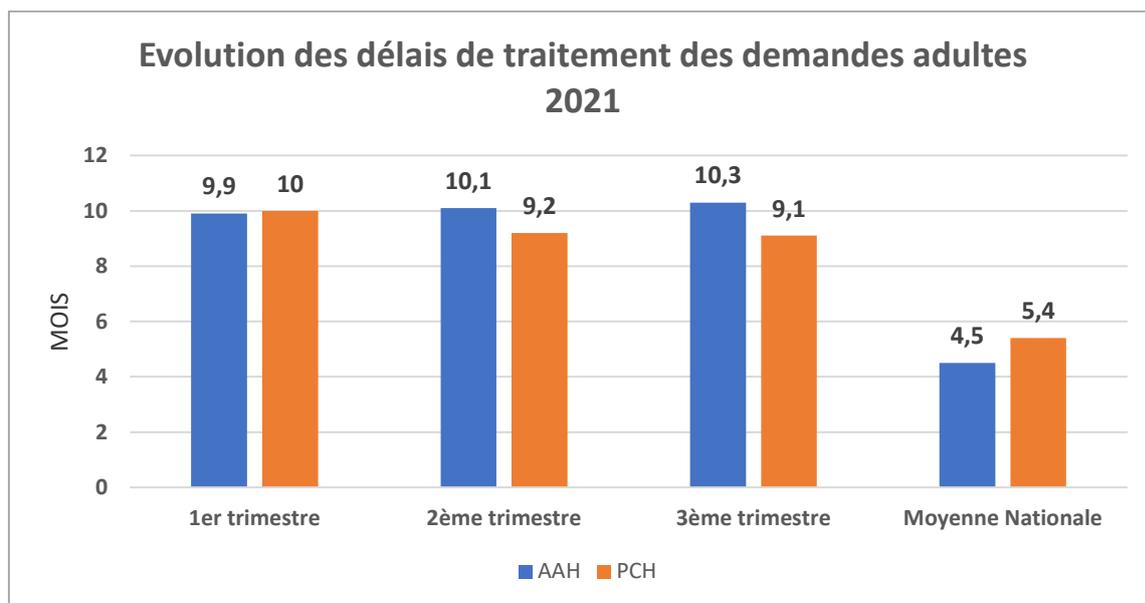
- La finalisation en urgence des dossiers de 2019
- Le traitement des dossiers qualifiés urgents par des équipes spécialisées

- Le traitement des demandes de renouvellement de droits AAH afin d'éviter les interruptions de droit. Un partenariat MDPH/CAF a été mis en place pour pallier aux interruptions de versement.

Une mission d'appui s'est engagée avec la CNSA en novembre afin d'aider à réduire ces délais de 8 mois au 3<sup>e</sup> trimestre.

Attendre la proposition de la MDPH, puis de la décision de la CDA est un véritable problème.

- tant pour des adultes : comment vivre en attendant plus de 9 mois l'ouverture de Droits pour une PCH Aide Humaine ou le Droit à l'AAH ?
- que pour les enfants : 6 mois de vie pour un enfant qui attend une compensation amènent des souffrances et des perturbations pour lui et pour la vie de toute sa famille.
- 



## Nos inquiétudes.

Ces délais de traitement génèrent un problème pour les dossiers en Recours Administratif Préalable Obligatoire. Leur durée de traitement est de 5 mois. Au plan légal, si la MDPH ne répond pas dans un délai de 2 mois, cela équivaut à une décision implicite de rejet.

Cette situation nous inquiète et nous sommes régulièrement sollicités par des usagers.

S'il est exact que certains usagers tardent à fournir les pièces complémentaires, souvent par méconnaissance, certaines procédures comme les visites d'évaluation à domicile allongent fortement les délais. La MDPH manque de personnel pour ces visites, souvent nécessaires pour une évaluation in situ.

La mise en place d'un nouveau palier du Système Informatique Harmonisé a contribué à l'allongement des délais : une nouvelle ergonomie du système et l'obligation de former les salariés.

Les périodes de télétravail dues aux conditions sanitaires ont apporté des difficultés d'organisation à l'intérieur des équipes.

En janvier, plus de 11 000 dossiers étaient en attente de traitement.

La MDPH a mis en place :

- Des « semaines blanches » consacrées exclusivement au traitement des demandes pour résorber ce retard
- Une nouvelle organisation de réception et de traitement des nouveaux dossiers, en binôme de salariés pour évaluer les dossiers « simples ».

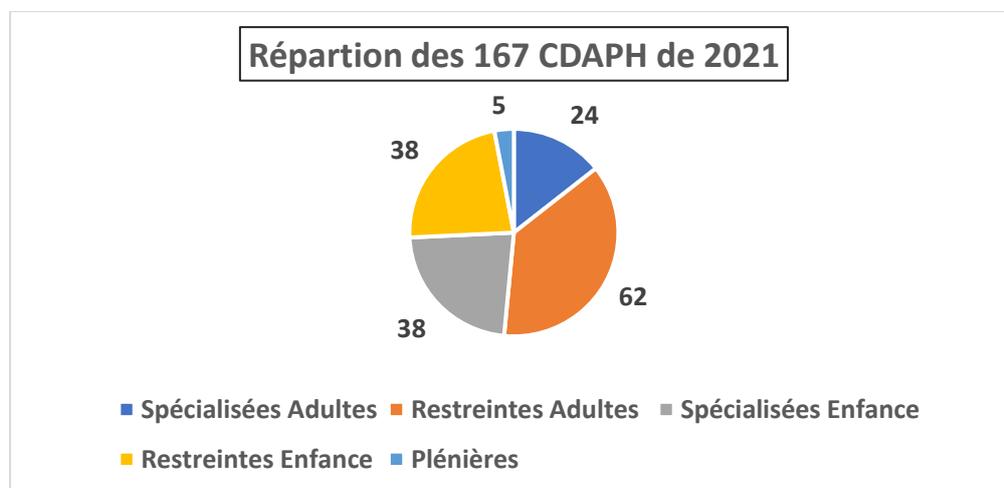
Le plan de charge des CDAPH a été soutenu, avec des doublages de commissions pour absorber les dossiers traités pendant les semaines blanches.

Malheureusement on doit constater un accroissement des délais de traitement pendant l'année 2021.

Nous espérons que la mission d'appui de la CNSA, en améliorant l'organisation et proposant pour l'année 2022 un renfort en personnel, permettra de revenir à une norme acceptable pour que toute personne ayant déposé une demande de compensation puisse avoir une évaluation équitable dans un délai raisonnable.

## 2. Une activité soutenue du Collège Associatif

En 2021, nous avons siégé dans 167 commissions. Certaines CDAPH spécialisées ou restreintes sont très denses et très longues du fait de la forte augmentation des dossiers traités et de la variation du flux des dossiers selon la commission. Dans le cadre du rattrapage du retard, il est impossible de lisser le flux de dossiers présentés en commission.



Nous n'avons pas encore eu communication du rapport d'activité 2021 de la MDPH et de CDAPH.

Les évaluations indiquent :

- Pour les demandes enfance : 60 % des dossiers sont vus en commissions spécialisées et 40 % en commissions restreintes
- Pour les demandes adultes : 15 % des dossiers sont vus commissions spécialisées et 75 % en commissions restreintes.

Les commissions restreintes conformément à l'article L. 241– 5 du Code de l'action sociale et des familles doivent comporter au minimum 3 membres dont obligatoirement 1 représentant du département et 1 représentant de l'État. Depuis le mois d'octobre, il manque régulièrement le représentant de l'Etat dans les commissions restreintes « adultes »

#### **Nos inquiétudes.**

Depuis le mois d'octobre, l'absence du représentant de l'État dans les commissions restreintes « adultes » est régulière. 300 ou 400 dossiers peuvent être présentés. Ils sont visés par le représentant du Département et le représentant du Collège Associatif. Cette situation est juridiquement contestable.

Le flux irrégulier des dossiers conduits à des CDA à durée courte, alors que d'autres CDA se terminent après 18 heures. Ces horaires irréguliers et imprévisibles sont un réel problème pour les membres du Collège Associatif qui doit utiliser un transport adapté.

Pour respecter l'équité de traitement, il est indispensable d'avoir une attention soutenue tout au long de la commission. Il peut être difficile de siéger de 8h30 à 18h30 en maintenant une attention constante.

### **3. Nos veilles et nos points de vigilance**

#### **Le maintien d'un taux défini avant le 8 novembre 1993.**

En application de l'article R.241-3 du Code de l'action sociale et des familles, si le taux d'incapacité a été fixé avant le 8 novembre 1993 par utilisation du barème des anciens combattants, il doit être maintenu tant que la situation ne s'est pas améliorée et ce, quelle que soit la fourchette de taux qui pourrait être fixée par application du guide barème pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées.

La MDPH a questionné la CNSA qui a confirmé ce point.

#### **La PCH parentalité.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, une personne éligible à la PCH et parent d'un enfant de moins de 7 ans, peut percevoir une PCH parentalité pour une aide humaine ou/et une aide technique qui facilite la parentalité. Toutefois notre département gérait cette aide extra-légale depuis plusieurs années.

Les montants prévus dans les textes nationaux sont inférieurs aux montants qui étaient antérieurement versés par le département.

#### **Le financement de la compensation de la Langue Parlée Complétée.**

Le bulletin officiel de février 2017 indique que le codeur LPC peut être financé :

- Par un service médico-social ( Sessad et SSEFS)
- Par un service associatif
- Par la famille, le cas échéant, via l'attribution d'un complément d'Allocation d'Education Enfants Handicapée ou d'une PCH.

Les élèves du secondaire (collège, lycée) pourront être orientés vers un PEJS avec des accompagnements assurés par des codeurs en LPC.

Les parents informent fréquemment que le service refuse d'attribuer un nombre d'heures suffisant.

Il a été défini une quotité horaire de codage de : 6 à 8 heures en maternelle, 8 à 14 heures en élémentaire, 10 à 17 heures en collège et lycée.

Il a été décidé qu'en cas de refus de l'établissement de mise à disposition d'un codeur, un lien sera fait par un courrier conjoint MDPH/CDAPH avec les établissements et avec l'ARS.

#### **Les indus sur l'AAH**

En cas de refus de renouvellement du Droit AAH, si la demande a été déposée dans les temps et en cas de rupture de paiement dû au délai anormal de traitement du dossier, une notification est établie pour la prise en charge de la période et envoyée à la CAF afin ne pas provoquer un indu.

### **Les ruptures de Droits en cas de renouvellement PCH.**

Le Département a accepté que les Droits à la PCH AH soient maintenus en attente du traitement du dossier et de l'ouverture de nouveaux Droits par la CDAPH.

Mais ces ruptures entraînent des difficultés comme la suppression de voyager à tarif réduit dans certaines villes, sans une nouvelle notification.

### **Les renouvellements des plans d'aide humaine**

Les plans d'aide qui ont été évalués il y a plus de 10 ans l'ont été avec un guide différent du Guide d'Évaluation actuel. Cela peut amener des baisses de plans importantes. Nous avons obtenu que ces renouvellements de plans soient présentés oralement en commission. Il est important de considérer l'avancée en âge dans les évaluations qui fragilise souvent la santé de la personne et augmente ses besoins.

### **Toujours le manque de places en Établissement Médico-Social**

Nous faisons le constat que des Droits à Accompagnants Elèves en Situation de Handicap

À l'école sont ouverts en attente de places en IME

Un certain nombre d'élèves cette année n'ont pas bénéficié de la présence de l'AESH à l'école.

L'éducation Nationale est l'opérateur qui met en œuvre ce Droit.

Le Président de la CDAPH a informé l'ARS de cette situation qui provoque :

- Une embolisation ne permettant pas à des élèves, dont c'est le besoin et qui ont un Droit ouvert pour un AESH, de bénéficier de cette compensation à l'école
- Une grande souffrance d'enfants en attente de place IME, qui ne sont pas pris en charge pour leurs besoins et qui souvent sont en « garderie » dans la classe en compagnie d'un AESH.
- La déscolarisation partielle ou totale de certains de ces enfants et l'obligation pour un parent de cesser son activité professionnelle.

Le Président de la CDAPH a adressé un courrier au Directeur de l'ARS Bretagne pour protester face à ces situations inadmissibles et demander la création de places. Ce sont des familles entières qui souffrent et sont parfois détruites par cette absence de prise en charge.

### **La PMO : Prestation en Milieu Ordinaire**

Cette modalité d'accompagnement permet aux ESMS d'intervenir auprès des enfants à l'école, en milieu ordinaire, à temps partiel ou séquentiel.

Mais le cadre légal d'application n'est pas défini et les textes sont attendus. Pourtant l'ARS incite les ESMS à inscrire la PMO dans leurs Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens.

Nous avons estimé impossible d'ouvrir des Droits alors que le texte de la mise en œuvre n'a pas été légiféré. Par ailleurs, les parents qui reçoivent une notification PMO pour leur demande d'IME ne comprennent pas cette nouvelle organisation. Il a été décidé que cette orientation pourrait être ouverte dans le cadre d'un service, mais pas d'un établissement.

### **Les auditions en CDA enfance**

Beaucoup de parents sont reçus en audition pour un refus d'augmentation de quotités horaires pour un Droit déjà ouvert à AESH « mutualisé ». Les AESH « mutualisés » sont gérés directement par l'Éducation Nationale, mais les parents et certains établissements scolaires ignorant cette nouvelle organisation s'adressent à la MDPH pour demander une augmentation de la quotité horaire. La MDPH n'est pas compétente, ni la CDAPH.

Ces auditions sont longues. Il est seulement possible d'expliquer aux parents l'incompétence de la CDAPH pour cette modulation du Droit et les démarches à faire. Tout usager a le Droit de venir en audition après avoir reçu son Plan Personnel de Compensation s'il est en désaccord.

## L'ouverture des droits à vie en application du décret du 24 décembre 2018

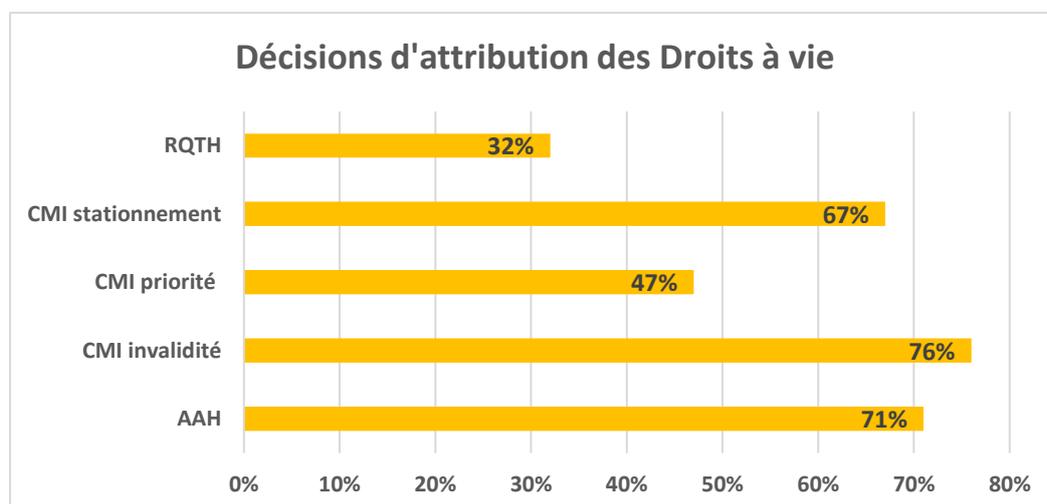
Lorsque le handicap est irréversible, des Droits peuvent être ouverts à vie depuis 2019 :

- AAH, carte mobilité inclusion, RQTH (Reconnaissance qualité de travailleur handicapé),
- et au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la PCH.

Cette mesure évite aux personnes de déposer de multiples dossiers, mais devrait aussi simplifier les démarches et réduire le nombre des demandes traitées.

La MDPH d'Ille-et-Vilaine à un taux d'attribution de ces Droits à vie supérieur à la moyenne nationale.

Nous espérons que c'est un élément qui permettra de diminuer le délai de traitement.



## La réponse aux demandes de PAG (Plan d'Accompagnement Global)

« L'article 89 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé modifiant l'article L. 114-1-1 du code de l'action sociale et des familles, organise la possibilité pour les Maisons départementales des personnes handicapées et les personnes ou leur famille, de co-construire un plan d'accompagnement global avec l'implication des professionnels, établissements et services des secteurs sociaux, sanitaires et médico-sociaux, ainsi que l'autorité en charge du financement et du pilotage de l'offre au bénéfice des personnes handicapées. Le plan d'accompagnement global combine les réponses permettant d'accompagner au plus près de ses besoins et attentes une personne handicapée se trouvant sans solution adaptée ou en risque de rupture de parcours. » ([solidarites-sante.gouv.fr](http://solidarites-sante.gouv.fr))

1044 demandes ont été reçues depuis 2017 à la MDPH 35. De nombreuses demandes de PAG font suite à des impossibilités de réponses faute de places dans les établissements et services notamment de l'enfance. Dans notre département, 77 % des demandes concernent les enfants en attente de places en établissement médico-social.

Nous sommes en lien avec les conseillères en continuité de parcours de la MDPH qui gère ses dossiers. Elles indiquent la difficulté croissante de réunir des partenaires pour trouver des solutions alternatives, car le manque de moyens est général dans notre département et les établissements sont saturés.

## D'autres points

Nous avons également veillé :

- Aux possibilités d'ouverture de Droit AEEH pour une durée non renouvelable de 2 ans, dans le cadre de la prévention du handicap.
- Aux possibilités de Droit à l'AAH sur une durée déterminée en application de l'article L821-2 du code de la sécurité sociale en cas de **R**estriktion **S**ubstantielle et **D**urable **A** se procurer un **E**mloi pour finaliser un projet professionnel ou une orientation vers un centre de reconversion professionnelle.

Nous avons questionné sur :

- Les difficultés signalées par des usagers lors d'auditions :
  - Pour obtenir le bilan de travail protégé réalisé par l'ESAT, pièces manquantes au dossier et qui retardent le traitement de la demande,
  - Pour faire rédiger le GEVASco par les établissements scolaires afin de faire une première demande pour leur enfant.
- Les demandes de PCH pour un adulte vivant en milieu hospitalier et qui entre dans un habitat inclusif. Il serait souhaitable que les dossiers des personnes entrant dans un même habitat soient déposés suffisamment tôt avant l'entrée cet habitat inclusif.

### Des engagements permanents du Collège Associatif et des inquiétudes pour l'avenir

Les membres nouvellement nommés en octobre ont bénéficié de formations très complètes organisées par la MDPH.

La force du collège associatif, toujours présent quel que soit l'horaire, est le partage d'expériences d'usage et une très bonne connaissance des textes juridiques et des modes de fonctionnement de la MDPH.

Notre règle est de toujours décider en fonction des besoins et du projet de vie de la personne en situation de handicap. Nous refusons de voter en fonction des moyens disponibles. Cette pratique militante du collège associatif influence les autres collèges de la CDAPH.

L'évolution vers la Réponse Accompagnée Inclusive, les plates-formes 360 qui se mettent en place ne doivent pas faire oublier le Droit pour chaque personne en situation de handicap d'accéder aux orientations cibles notifiées qui correspondent aux besoins et aux projets personnels.

**La feuille de route des MDPH 2022, structurée autour de 5 grands axes de transformation, s'engage à :**

- **un accompagnement personnalisé et de proximité**
- **une adaptation des droits et des parcours aux besoins**
- **une maîtrise des délais et la qualité de service**

Nous sommes en contact étroit avec nos collègues des groupes de travail « Soutien par les Pairs » et « Enfance/Scolarité » pour échanger sur les difficultés de terrain rencontrées qui devraient s'améliorer avec la mise en œuvre de cette feuille de route.

Il est indispensable que les délais de traitement des dossiers diminuent pour permettre un accès aux Droits sans attendre qu'une situation devienne critique.

Nous avons de plus en plus un rôle d'information vis-à-vis de toutes les associations et de toutes les personnes et les familles pour les aider à formuler des demandes complètes qui soient traitées le plus rapidement possible et correspondent à l'expression de leurs besoins et de leurs projets. L'accompagnement des personnes est, dans les textes, une mission du guichet unique.

**Nous continuerons de veiller et d'agir pour que l'esprit de la Loi de février 2005 perdure dans les nouveaux textes et pour que les besoins et les attentes des Personnes en situation de handicap, leur projet de vie, essentiel, unique et individuel, soient évalués toujours équitablement dans le respect de l'égalité des chances, que le Plan Personnel de Compensation, adapté, réajustable selon l'évolution des besoins, soit accompagné pour éviter les ruptures dans les parcours de vie.**

## Groupe de travail Soutien par les pairs

**Co-coordinatrices bénévoles** : Catherine Lechevallier, Françoise Thouvenot remplacée par Philippe Ramet en septembre 2021.

### Membres du Groupe de Travail :

AApedys35 : F Thouvenot, ADIMC : MT Lebreton, ADAPEI35 : C Aubry, C Lechevallier, P Ramet, M Delahaye, ADEPEDA : J Guernalec, APAJH35 : C Francannet, APF France Handicap : S Baot, P Aubry, Autism'Aide35 : S Zani, AVH : M Rozé, Cochlée Bretagne : F Janvier, EPI Bretagne : F Barbé, Retina France : P Lepilouier, UNAFAM : N Sarret, J Chollet, Espoir 35 : C Blanchet, M Ferlicot, F Gauthier, T Genevée.

### Présentation et missions

Pour rappel, le Groupe de Soutien par les pairs s'est constitué en juin 2016 avec des représentants du Collectif Handicaps 35, siégeant en Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), et représentant, chacun, une association adhérente au Collectif Handicap 35.

Il est accompagné par Claude Laurent, désigné par le Collectif Handicaps 35 pour le représenter au Comité de Projet de la Réponse Accompagnée Pour Tous.

### Les actions de l'année et les actions en 2021

#### **Niveau 1 : Accompagner chaque personne ou chaque famille qui le souhaite**

- Dans sa démarche de demande de PAG<sup>1</sup> ou la recherche de solutions pour permettre un cheminement plus facile.
- Pour faciliter les relations entre la personne et/ou sa famille et avec les professionnels concernés ou les Institutions (M.D.P.H, Education Nationale, Département, Établissements Médico-Sociaux) dans le cadre de la Réponse Accompagnée Pour Tous afin d'éviter la rupture de parcours.
- Pour aider à prendre du recul et encourager la volonté de construire un parcours de vie adapté aux besoins et projets personnels

**Sans se substituer aux professionnels, ni aux institutions.**

- ▶ **Actions d'accompagnement dans le cadre d'une demande de Plan d'Accompagnement Global – Saisine par la MDPH35**

En 2021, 15 demandes d'accompagnement par un pair nous ont été adressées par la MDPH. Ces demandes de PAG ont donné lieu à des GOS<sup>2</sup> ou à des solutions de gré à gré. L'accompagnement d'une personne est d'une durée variable qui peut aller d'une semaine à trois ans.

#### **Les motifs de demandes de PAG**

- Risque de rupture de parcours, rupture de parcours et des accompagnements
- Absence de solution d'accueil et d'accompagnement institutionnel
- Fragilisation de la cellule familiale, et épuisement des aidants.
- Maintien au domicile difficile
- Difficultés de communications avec l'Institution.

---

<sup>1</sup> Plan d'Accompagnement Global

<sup>2</sup> Groupe Opérationnel de Synthèse

### **Interventions des pairs dans le cadre des accompagnements**

Participation aux Groupes Opérationnels de Synthèse (GOS)  
Participation aux réunions des Équipes de Suivi de la Scolarisation (ESS)  
Participation à des réunions de l'Équipe Educative (EE)  
Nombreux échanges avec les professionnels du médico-social et de l'Éducation nationale  
Nombreuses rencontres avec les familles  
Organisation de temps d'information des professionnels et futurs professionnels  
Accompagnements vers les Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS)  
Liens avec les Institutions (ex : I.E.N. – Enseignants référents – Ecoles - ARS)

### **Actions d'accompagnement direct des familles et personnes**

Le Groupe de Travail Soutien par les pairs a été sollicité directement par des familles ou personnes pour soutenir, guider, conseiller afin de permettre un cheminement plus facile dans le cadre du droit et des souhaits des personnes.

### **Les motifs de demandes :**

#### **Intervention des pairs dans le cadre des accompagnements**

Contacts téléphoniques  
Rencontres en présentiel  
Participation aux réunions  
Formulation de conseils et soutien pour recentrer la demande et positionner la problématique dans un cadre rationnel et sans affect.

### **Rappel :**

La mission de pair demande une connaissance fine du milieu dans lequel se situe la demande : MDPH, milieu protégé, l'organisation et le lien avec les professionnels et Education Nationale, une connaissance des structures internes éducation nationale EE, ESS, PAOA....

#### **Les méthodes de travail**

- Il convient de rappeler que les pairs-aidants agissent au nom du Collectif Handicaps 35 et non en celui de l'association qu'ils représentent. Et ce même si l'on est contacté en tout premier lieu par le biais de cette association. En cas de situation conflictuelle, il est nécessaire de transmettre le dossier à un autre pair aidant. Le travail en binôme est aidant.
- Une harmonisation est utile : chacun et chacune doit avoir les mêmes pratiques au sein du GT.
- Avoir à l'esprit que le champ d'action reste le handicap, et, être attentif à ne pas être pris en otage affectif.
- Il est rappelé qu'un pair peut informer qu'il souhaite être remplacé dans un accompagnement pour des raisons personnelles. C'est aussi la protection du pair-aidant.

#### **Comment faire connaître la pair-aidance**

Le GT Soutien par les Pairs figure sur le nouveau site de la MDPH 35.

Il est possible de s'appuyer sur les CLICS 35 en leur rappelant le rôle et les actions mises en œuvre par le GT. Une réunion avec les coordinateurs a eu lieu le 15 octobre 2021.

### **► La valorisation de l'expertise d'usage dans le cadre de la formation des futurs professionnels et des professionnels**

En 2020, l'organisme de formation créé en 2019 dans le cadre de l'axe de développement de la démarche, a obtenu sa labellisation « Datadock » puis « Qualiopi ». Cette labélisation permet que les stagiaires participent aux formations dans le cadre de la formation continue.

L'un des points forts de la formation proposée est qu'elle représente toutes les familles du handicap. Sous l'impulsion de F. Thouvenot, une boîte à outils pour certaines familles de handicap a vu le jour et sera enrichie au gré des formations et sensibilisations menées. Ces outils sont à adapter pour chaque formation par le bénévole qui intervient.

La Charte du formateur a été validée en CA et devra être signée par chaque formateur bénévole.

Nous avons animé :

- **actions d'information dont notamment**

Une intervention lors du séminaire d'information et de sensibilisation sur la pair-aidance le 16 septembre 2021 au Conseil Départemental du Finistère

Et des présentations aux CLICS en octobre 2021.

- **4 actions de sensibilisation** : lors de la Journée Défense et Citoyenneté Adaptée (JDCa) avec le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) de Rennes auprès de 70 jeunes, à Lactalis auprès de salariés (ouvriers, employés, cadres), à la MAIF avec l'entreprise Kardi et au ministère de la Justice dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH). Et l'animation de la Semaine locale du Handicap dans l'usine Lactalis de l'Hermitage pour 330 salariés

- **4 actions de formations**

Connaître les troubles « dys » et les compensations adaptées chez Kardi ;

Salarié « dys » les bonnes pratiques en milieu professionnel chez Carsat ;

Connaître le handicap invisible à l'EPNAK ;

Situation de handicaps et transport scolaire adapté auprès de chauffeurs de taxi véhiculant des enfants ou des jeunes scolaires en situation de handicap de leur domicile vers l'établissement scolaire et retour auprès de deux entreprises de transport.

### [Les difficultés rencontrées en 2021](#)

Les confinements ont perturbé nos actions.

### [Les réflexions en cours et les orientations envisagées pour 2022](#)

Le groupe de travail pourrait être davantage saisi par les Institutions.

- ◆ Des actions d'information vers le grand public seront menées dans le cadre de journées d'informations départementales et de tables-rondes.

- ◆ Enfin, une formation des bénévoles pairs-aidants a eu lieu en mars 2022 (les 23 et 30 mars). Elle doit permettre aux participants d'appliquer des méthodes et techniques de conception d'une formation destinée à un public adulte. Elle a abordé le contexte d'une formation d'adultes, les conditions, la commande auxquelles la formation doit répondre : les atouts et les contraintes Les besoins des bénéficiaires, recenser les besoins individuels des apprenants et leur motivation, la structuration d'une formation, la gestion prévisionnelle du temps, l'animation d'une formation, les supports pédagogiques, les fiches de synthèse (ou livret de formation) et enfin l'évaluation de la formation.

Cette formation s'est adressée à 21 pair-aidants, formateurs bénévoles ayant déjà animé des actions ou souhaitant en animer à l'avenir.

Elle sera peut-être suivie d'une seconde portant sur les méthodes et techniques d'animation d'une formation.

**Coordinatrice bénévole :** Marie GARDIN

### Membres du Groupe de travail :

Le Groupe de Travail Accès aux Soins compte **29 membres**, représentant **13 associations** adhérentes au Collectif Handicap 35 (ADAPEI 35, ADSCE, AFM Téléthon, AFSEP, AFTC, ANPIHM, APF France Handicap, Association La Bretèche, ASHB, Cochlée Bretagne, Keditu, Rétina France, SAMS APF).

### Présentation du GT et missions

Être à l'écoute des personnes vivant avec un handicap et leur famille, dans le domaine « Péri-Médical », afin de :

- Veiller à la prise en compte de leurs spécificités,
- Porter leur parole auprès des institutions pour voir l'application des préconisations,
- Veiller au respect des lois, notamment de « La charte Romain Jacob ».
- Demander l'accès aux soins pour tous, sans contraintes.
- Effectuer des sensibilisations et formations sur les handicaps.

### Les actions menées en 2021

- ▶ En mai 2021, quelques membres du GT ont participé aux ateliers de discussion du « **Séminaire Handicap** », auprès des étudiants en médecine de 2<sup>e</sup> année.  
Il s'agit de la formation des futurs médecins dans la spécificité de la prise en charge des personnes vivant avec un handicap. Les bénévoles et professionnels du CH35 sont sollicités. Le CH35 participera, cette année encore, aux ateliers de discussions, mais aussi à ceux de mises en situation, de la première journée, mais aussi à la journée de débriefing des étudiants.  
Le nombre d'étudiants, en deuxième année de médecine, étant supérieur en 2022, l'organisation a eu besoin de bénévoles supplémentaires pour les ateliers, représentant les divers handicaps.  
De nouvelles recrues se sont manifestées.  
De nouveaux établissements volontaires, pour accueillir les étudiants en stage d'immersion de 3 jours, ont aussi été les bienvenus.
- ▶ Le CH35 est associé au « **Nouveau CHU** », avec la rédaction du « Plan Handicap ».

### Les difficultés rencontrées

Mobilisation de tous les membres du groupe.

### Les réflexions en cours et les orientations envisagées pour 2022

- Poursuite de la rédaction du « Plan Handicap ».
- Préparation du « Séminaire Handicap 2022 ».
- Interpellation de la CPAM sur divers sujets.
- « Et si on parlait de la Polyclinique saint Laurent de demain »

**Coordinatrice/teur bénévoles :** Françoise Thouvenot, Salah Zani.

### Membres du Groupe de travail :

AAD : Ségolène Murgue, AAPedys35 : I Velter, F Thouvenot, ADAPEI35 : C Lechevallier, ADEPEDA : J Guernalec, APAJH35 : C Francannet, APF France Handicap : S Baot, Autism'Aide35 : N Guillou, T Jardin, S Zani, Cochlée Bretagne : F Janvier, Retina France : P Lepilouer, C Thébault, UNAFAM : N Sarret

### Présentation et missions

Notre groupe de travail est un lieu d'observation et d'analyse des besoins autour de la prise en charge des enfants en situation de handicap dans leur vie quotidienne de la naissance à l'entrée dans la vie professionnelle.

Les axes de travail s'étendent à tous les aspects de la vie en milieu ordinaire ou en milieu protégé : de l'accueil du petit enfant, à la scolarité, la formation et l'instruction, la socialisation, les études professionnelles ou supérieures et l'entrée dans le monde professionnel. Nous sommes un interlocuteur vigilant des structures médico-sociales et sanitaires et de tout dispositif d'accompagnement de l'enfant et du jeune adulte.

Les bénévoles mettent en commun des problèmes signalés par les familles et les membres de leurs associations pour analyser les difficultés de mise en œuvre des Droits ou l'absence de solution et examiner sa répétitivité, l'influence de l'environnement et son impact sur la vie des familles.

### **Plusieurs formes d'actions**

Les réflexions sur ces états des lieux conduisent à décider d'une action collective vers la structure concernée pour réclamer le respect des Droits et rechercher des solutions raisonnables de mise en œuvre.

Les bénévoles ont aussi un rôle de représentation des familles dans des réseaux, des institutions et un rôle d'information vers les sollicitations étudiantes et de futurs professionnels.

Le suivi d'une veille documentaire fait émerger des problématiques générales pour des partages avec d'autres collectifs.

Dans le cadre du parcours inclusif : « prise en compte du handicap et mise en place de compensations pour gagner le pari de la qualification et de l'emploi » prévu par les textes, des contacts avec les professionnels locaux, en milieu ordinaire ou milieu protégé, en supérieur ou en apprentissage, permettent d'informer des besoins et de répondre aux questions des familles.

### Les actions menées

La situation sanitaire et les contraintes dues à cette situation ont modifié notre activité. Des rencontres prévues en Etablissements/Services Médico- Sociaux ont été reportées.

Face au grand nombre de sollicitations directes des familles, les représentants associatifs du GT se sont essentiellement mobilisés sur la scolarité en milieu ordinaire, la continuité pédagogique, l'absence d'accompagnement humain, l'absence de solution d'accueil en Services et Etablissements Médico-Sociaux et les demandes de renseignements pour des dossiers déposés à la MDPH.

Nous rencontrons des familles en grande détresse face à l'instruction de leur enfant en situation de handicap : ou quand il a des Droits ouverts qui ne peuvent être mis en place.

Nous sommes maintenant très sollicités par des étudiants pour un accompagnement dans leurs mémoires ou dossiers.

## 1. La scolarité en milieu ordinaire

Un constat en 2021 : davantage de familles se plaignent que le Droit ouvert par la MDPH pour une aide humaine n'est pas mis en œuvre. Cette mise en œuvre est de la compétence de l'Éducation Nationale.

### Participation au COPIL AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap)

Madame Cluzel, Secrétaire d'État aux Personnes Handicapées, indiquait en septembre 2021 : « pour ceux qui en ont besoin, il faut que leur AESH soit présente dès la rentrée et formée. »

Dans notre département 1 721 AESH accompagnent 3 307 élèves en situation de handicap, soit une augmentation de 3 % par rapport à l'année 2020.

Mais le nombre d'élèves en situation de handicap a augmenté de 5,8% sur l'année 2020.

130 élèves ont un AESH sur l'intégralité du temps scolaire et 260 élèves sont accompagnés sur  $\frac{3}{4}$  de leur temps de scolarité. 1 217 élèves sont accompagnés par un AESH mutualisé.

L'âge le plus souvent accompagné se situe entre 7 et 11 ans.

Et 77 AESH collectifs accompagnent les dispositifs ULIS primaire et secondaire.

La gestion des AESH est désormais assurée par les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Mutualisés (PIAL.)

### Les PIAL

L'objectif annoncé lors de la création des PIAL était de favoriser la coordination des ressources au plus près des élèves et de proposer des solutions adaptées aux besoins des élèves en termes d'apprentissage.

**Dans la réalité, nous constatons que les 48 PIAL du département gèrent selon les moyens qui leurs sont attribués.** Ce qui ne correspond pas toujours aux besoins des élèves de leur circonscription.

Des budgets sont attribués au département. Ils ne permettent pas de couvrir les Droits ouverts par la MDPH. Nous avons à nouveau questionné lors de ce COPIL sur le mode de transmission des Droits ouverts par la MDPH vers la DSDEN35. La DSDEN étant l'opérateur.

Des notifications MDPH reçues par les familles pour les AESH individuels portent la mention « informer l'école », ce qu'elles font. L'établissement n'étant pas compétent pour le recrutement et l'affectation, il classe cette information dans le dossier de l'élève.

Nous avons demandé que la DSDEN indique aux établissements de transférer cette notification à la Cellule Handicap et nous avons signalé ce problème à la MDPH.

### Un courrier à l'Inspecteur Départemental en charge de la gestion des AESH

Nous avons informé sur des situations signalées par les familles :

- AESH absents pour congés maternité ou longue maladie, non remplacés
- Quotité horaire d'accompagnement inférieure à la notification de Droit
- AESH mutualisés accompagnant sur un temps trop court :
  - Désormais, la notification de la MDPH n'indique pas la quotité horaire pour un AESH mutualisé qui correspond à « un besoin d'accompagnement qui ne requiert pas une attention soutenue et continue ». Le besoin est évalué par le PIAL et l'équipe éducative.
- Des parents nous ont transmis des courriers de PIAL indiquant l'absence d'accompagnement en raison « du manque de moyens à leur disposition ».

La DSDEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale) nous a répondu qu'ils géraient au mieux selon les prévisions et que les ouvertures de Droits par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) pour des AESH tout au long de l'année ne permettaient pas de faire correspondre les prévisions aux nouveaux besoins.

Les moyens budgétaires alloués et le Droit applicable sur les contrats de Droit public qui régit les contrats des AESH ne permettent pas l'embauche de remplaçant en cas d'absence de longue durée. Le travail est alors réparti entre les autres AESH.

## **Un courrier au DASEN nouvellement nommé et une audience**

L'audience nous a été accordée tardivement en raison de la prise de fonction d'un nouveau DASEN début 2021. Nous sommes partis de la devise du Ministre :

« Une école où chacun a sa place en donnant plus à ceux qui ont moins pour assurer l'égalité des chances »

Pour questionner sur les Droits non mis en œuvre et les difficultés rencontrées par les familles pour obtenir les aménagements pédagogiques.

M. Bourget, DASEN, nous a indiqué que :

- L'accompagnement mutualisé était passé de 37 % en 2020 à 48 % fin juin en raison des ouvertures de Droits continus et que les recrutements en cours palliaient les démissions. La budgétisation est difficile en raison des arrivées tardives de notifications (600 renouvellements AESH étaient attendus fin juin, mais n'étaient pas notifiés)
- Les budgets sont figés et la population scolaire du primaire est en baisse dans le département
- Il nous a informés de la création de 3 ULIS et de 2 nouveaux postes d'Enseignants Référent Handicap pour accompagner les familles.

Nous avons pointé la méconnaissance du handicap par beaucoup d'enseignants, le besoin de formation aux pédagogies différenciées et au renseignement des documents de suivi de l'élève (Plan d'Accompagnement Personnalisé- PAP, Document de mise en œuvre du **Projet Personnel de Scolarisation-MOPSS** et **GEVASCO** document à adresser à la MDPH).

- Des formations seront organisées vers les chefs d'établissements pour apprendre à renseigner le GEVASCO
- Les directeurs de PIAL seront rencontrés afin d'améliorer les réponses faites aux familles
- Les élèves bénéficiant d'un Droit à accompagnement ESMS, mais en attente de place seront accompagnés :

Certains PIAL travaillent déjà en pôle ressources avec des professionnels du médico-social et du sanitaire, ce qui anticipe la mise en place de la PMO (Prestation en Milieu Ordinaire) pour les enfants devant être accompagnés par un ESMS.

Dans l'attente de la sortie des textes, il sera proposé la rédaction d'un PAOA (Programmation Adaptée des Objectifs d'Apprentissages) pour définir l'aménagement des programmes en fonction des compétences de l'élève, les objectifs d'apprentissage atteignables et la manière dont cet apprentissage se fera pour que l'élève puisse atteindre ses objectifs personnels en tenant compte de ses limitations d'activité et de ses compétences préservées. Le PAOA prévoira qui travaillera ces adaptations : l'enseignant de la classe, le coordonnateur ULIS ou l'enseignant spécialisé. Un bilan permettra d'évaluer le niveau acquis sur les apprentissages prioritaires.

Nous avons également abordé le point des protocoles sanitaires et du masque, particulièrement contraignant pour les élèves en situation de handicap.

## **Nos inquiétudes**

Nous avons partagé avec nos collègues du GT CDAPH sur ces difficultés d'accompagnement humain à l'école. Toutefois la CDAPH ouvre des Droits selon les besoins de l'enfant et ne gère pas la mise en œuvre. Il n'est pas concevable que cette gestion soit faite selon les moyens alloués dans l'Ecole qui se veut « Inclusive ».

Nous sommes inquiets de l'avenir de cet accompagnement tant sur le plan quantitatif que qualitatif (formation de 60 heures des AESH).

Des familles s'orientent vers l'instruction à domicile devant la carence de l'Ecole et surtout face aux violences subies par leurs enfants. Cela implique un arrêt de travail d'un parent et une non-socialisation pour l'enfant.

Nous sommes maintenant saisis par des familles pour des harcèlements et des violences scolaires. Une collaboration se met en place avec nos collègues du GT Soutien par les Pairs pour accompagner ces familles.

### Un autre point d'inquiétude :

La mise en œuvre en 2022 du Livret de Parcours Inclusif (LPI).

C'est un livret numérique partagé entre professionnels du soin, de la MDPH et l'École, qui a pour objet de permettre une meilleure individualisation des réponses pédagogiques apportées par le partage des informations.

Mais les parents auront seulement un accès consultatif, sans possibilité de modifier les données inscrites dont certaines seront d'ordre médicales. Il se pose aussi la question du « Droit à l'Oubli ». Ce livret ne gênera-t-il pas le parcours vers l'enseignement supérieur ?

### 2. L'information des familles sur les procédures administratives et contentieuses.

Des familles nous sollicitent pour savoir comment saisir le juge pour obtenir la mise en œuvre des Droits. Nous informons sur le recours auprès du rectorat et sur le référé-liberté pour obtenir la prise en charge éducative adéquate.

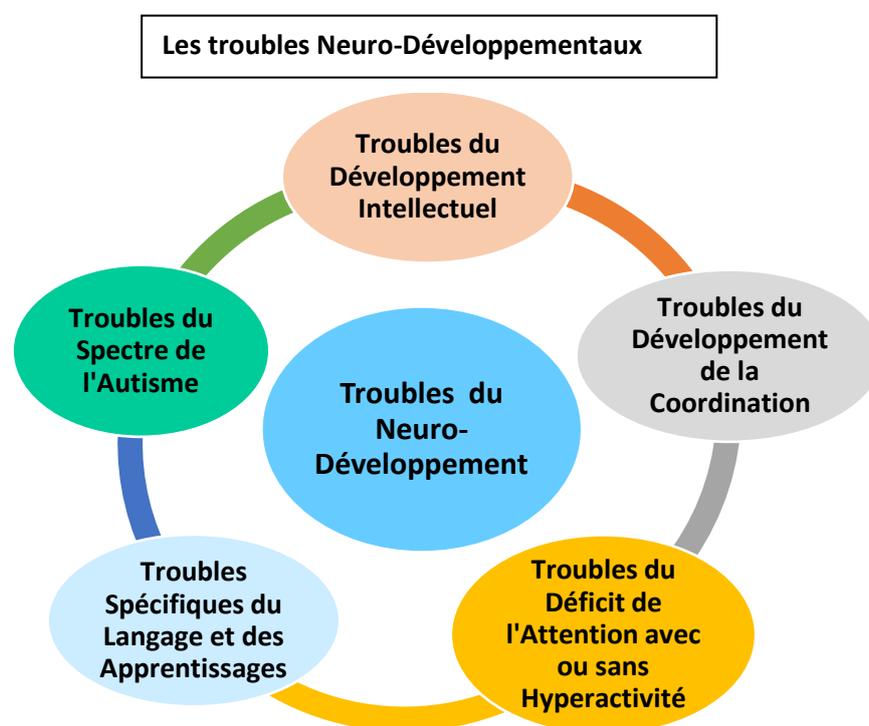
Deux familles nous ont demandé d'éclairer leur avocat sur l'organisation de l'École et les Droits des enfants en situation de handicap.

Des étudiants qui n'obtiennent pas les aménagements compensatoires ou n'ont pas bénéficié de Droits pour intégrer la filière choisie, nous interpellent.

### 3. La plate-forme de coordination et d'orientation Troubles Neuro-développementaux

La plate-forme d'orientation et de coordination dans le cadre de l'intervention précoce est destinée à accueillir les jeunes enfants de 0 à 7 ans pour lesquels un parcours de soins coordonné doit être engagé le plus rapidement possible.

Elle peut initier un accompagnement auprès de l'enfant et de son entourage sans attendre le diagnostic.



Les médecins de premier niveau (souvent le médecin de famille) et les médecins PMI adressent les enfants à la plate-forme qui met en place un parcours de soins pendant un an et pose un diagnostic précoce. L'accompagnement peut se faire avec des professionnels exerçant en libéral, sous convention avec la plate-forme qui assure le financement des soins.

Nous avons transmis aux familles « La Fiche outil pour les médecins de 1re ligne » afin que leur médecin de famille ait connaissance des conditions d'adressage à la Plate-forme.

Il a été convenu lors d'échanges avec le Dr Bretaudeau médecin directeur, puis avec la coordinatrice de la plate-forme, que le GT Enfance/Scolarité représenterait l'ensemble des TND dans le COFIL. Les associations y sont également présentes.

La plate-forme a commencé son travail dès le début d'année, mais l'inauguration officielle s'est faite en septembre. Les confinements ont freiné son développement.

**Une difficulté pour la plate-forme :** trouver des professionnels en libéral pour conclure des conventions d'accompagnement des enfants.

#### **Nos inquiétudes :**

Cette difficulté de trouver des professionnels libéraux risque d'accroître les délais de réponses et de mise en œuvre des parcours de soins.

Une instruction interministérielle doit définir le fonctionnement de l'extension de la plate-forme pour prendre en charge des enfants de 7 à 12 ans, ce qui est rationnel, car le repérage des TND se fait souvent en élémentaire, mais le besoin de ressources sera accru.

#### **4. Des actions vers les étudiants et les futurs professionnels**

Dans le contexte sanitaire de l'année, les étudiants peinent à trouver des stages et des structures leur permettant de réaliser leurs dossiers et mémoires.

Nous apportons des réponses aux sollicitations sous forme d'interviews ou de rencontres en présentiel ou en Visio, afin d'apporter les informations nécessaires à leurs travaux concernant le handicap sous toutes ses formes.

Les sujets sont multiples : la vie quotidienne à domicile, les prises en charge possibles, le lien avec les institutions, le parcours vers l'insertion professionnelle, le rôle des parents dans la prise en charge pour l'apprentissage et pour le soin, les difficultés de parents pour leurs enfants ou des adultes en situation de handicap : les accès aux loisirs et au transport, aux compensations....

Nous avons répondu à 12 sollicitations. Ces jeunes nous adressent un document récapitulatif de leur dossier ou une synthèse.

Il est important que ces étudiants futurs professionnels entendent un témoignage direct de la réalité de la vie de personnes en situation de handicap ou de parents d'enfants en situation de handicap.

#### **5. Le salon de l'Étudiant de Rennes**

En 2021 le salon était virtuel : nous avons pu participer grâce au rectorat qui a mis à notre disposition son espace Prévention/Santé/handicap. Nous avons animé le stand avec des vidéos-témoignages sur toutes les familles de handicap et sur les conséquences et besoins pour les étudiants concernés.

17 bénévoles se sont mobilisés pendant 3 jours de temps forts et 27 jours d'ouverture. Nous avons accueilli 447 visites sur le stand, 16 familles ont demandé des rendez-vous et ont été reçues en visio.

Certains rendez-vous ont été animés par plusieurs bénévoles en raison des comorbidités des handicaps.

Cette présence virtuelle a permis d'assurer la présence du Collectif Handicaps 35 dans le parcours étudiant.

#### **6. E-éducation**

Pour la deuxième année, en raison des conditions sanitaires, nous n'avons pas pu organiser les rencontres des élèves d'ULIS au forum de la Semaine pour Européenne l'Emploi des Personnes en situation de Handicap.

Dans le cadre de cette Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, nous avons participé à une action en collaboration avec la MAIF et les sociétés Learn and Go et Kaligo, pour présenter au grand public un logiciel d'apprentissage de l'écriture sur tablette et utilisable au stylet pour des enfants de

maternelle jusqu'à la fin du primaire. Cet outil pédagogique, soutenu par le Ministère de l'Éducation National et le CNRS, est utilisable par les enseignants et par les professionnels du soin qui peuvent créer des comptes pour une utilisation journalière à domicile par chaque enfant. Cet outil est aussi utile à des jeunes et des adultes en difficulté face au geste scriptural.

Le rectorat a organisé un groupe de travail, piloté par l'Inspecteur ASH conseiller technique du Recteur, pour définir un outil à destination des enseignants dans l'objectif d'informatiser les aménagements pédagogiques. Nous y avons participé avec 4 enseignants de collèges/lycées.

### Nos inquiétudes pour l'année 2022

Elles sont peu différentes de l'année précédente :

- Les jeunes en situation de handicap à l'école sont plus nombreux, les enseignants peu formés et épuisés par les conditions sanitaires et le nombre d'élèves. Ceci est accru dans les classes à double niveaux.
- La MDPH35 rédige de plus en plus de Projets Personnalisés de Scolarisation, les bilans plus précoces définissent mieux les difficultés liées au handicap et les compensations à mettre en œuvre. Toutefois les documents de mise en œuvre du PPS par l'École sont souvent négligés et les aménagements pédagogiques non mis en œuvre génèrent un climat conflictuel Ecole/Famille qui aboutit parfois à des déscolarisations.
- Les enfants avec une notification pour un Service ou un Etablissement Médico-Social sont en attente de prise en charge du fait du manque de moyens et les enseignants ne peuvent les prendre en charge à hauteur de leurs besoins. L'Ille et Vilaine est sous-équipée en ESMS. Par ailleurs, certains restent dans les dispositifs de l'école ordinaire (ULIS) et embolissent ces dispositifs, ne permettant pas aux enfants dont c'est le besoin d'y accéder.
- Les familles sont perdues dans la mise en place de nouveaux dispositifs et organisations, dont parfois l'expérimentation rapide n'a pas permis une réelle évaluation, et qui sont très complexes. Les professionnels en libéral ignorent souvent ces modifications organisationnelles et ne peuvent conseiller les parents.
- Les enfants en liste d'attente (CMPP, DITEP, SESSAD...) doivent être pris en charge précocement par des professionnels en libéral pour éviter l'augmentation des conséquences du handicap :
  - Les délais d'accès à certains professionnels en libéral sont de 1 à 2 ans, pour les CMPP de 1 à 3 ans.
  - Les familles sont souvent en difficulté pour constituer leur dossier de demande à la MDPH malgré la mise en place de nouveaux documents « simplifiés ».
  - Les délais de réponse de la MDPH sont très longs et certaines familles n'ont pas la capacité de financer des prises en charge non remboursées
  - Des demandes sont refusées parce que des dossiers sont mal renseignés, par les parents, mais aussi par les professionnels de l'École ou du soin.

Des enfants bénéficient ainsi d'accès aux rééducations selon les capacités financières de leur famille. C'est une profonde injustice.

Tout enfant devrait avoir le même droit d'accès précoce à des rééducations qui lui permettent d'apprendre à compenser en partie ses troubles. Ces attentes sont des années de perdues pour la construction de l'enfant.

La souffrance de l'enfant impacte les parents et la fratrie : c'est une famille élargie qui souffre.

Financièrement des familles se mettent en péril avec l'arrêt de travail d'un parent qui choisit d'accompagner son enfant à domicile pour limiter sa souffrance, en attente d'une place.

**Ce manque de moyens constitue une entrave au développement de l'enfant, à sa phase d'adolescence et à la construction de capacités pour vivre en autonomie à l'âge adulte, dans un lieu de vie choisi et adapté à ses besoins.**

**Nous continuerons en 2022 à collecter les difficultés des familles et à porter leur parole auprès des Institutions pour que les moyens existent davantage.**

**Avec l'aide des membres associatifs du groupe, nous poursuivrons nos actions d'information vers les familles perdues dans les méandres des formalités et l'accompagnement vers l'association de la famille de handicap concerné.**

**Nous développons une plus grande collaboration avec les GT CDAPH et Soutien par les Pairs pour répondre au plus près des besoins des familles et des personnes dans le cadre de « l'École de la confiance » et la démarche « Territoire à réponse 100 % inclusive ».**

## Groupe de travail Services à la personne

**Coordinateur/trice bénévole/salariée :** Mr Patrick AUBRY (APF France Handicap) et Mr Richard FERNANDEZ (Handicaps services 35)

### Membres du Groupe de travail :

AUBRY Patrick (APF France Handicap 35), BERTRAND Dominique (Adapei35), BUSNEL Martine (Handicap Services 35, CLOUWEZ Bernard (APALHce ) , COTTEBRUNE DESBATS Cécile (APF France Handicap 35), FERNANDEZ Richard (Handicap Services 35), GUEVEL Liliane (APF France Handicap 35), LEBRETON Marie-Thérèse (ADIMC35), LE TACON Gaelle, PAREYMANS Brigitte (APF France Handicap 35).  
VIEL Lucien (Assia Réseau Una), YVON Laetitia (Handicap Services 35)

### Présentation du GT et missions

Ce groupe de travail a pour missions de veiller aux satisfactions des besoins que rencontrent les personnes en situation de handicap vivant à leur domicile.

Ces besoins ont été d'autant plus important du fait des confinements et des suppressions de nombreux liens sociaux depuis la pandémie

Les organismes gestionnaires de services à la personne ont de très nombreuses difficultés à recruter et constatent un manque de personnel acceptant ces missions et ces emplois.

Ce manque de personnel criant a surtout été pointé pour les réponses aux besoins des personnes en situation de handicap qui vivent à domicile

Le groupe de travail service à la personne s'est remis en chantier au cours de l'année 2021 avec l'organisation de 2 réunions (une en mai et une en décembre) avec comme nouveaux animateurs monsieur Patrick Aubry et monsieur Richard Fernandez

Un appel à candidature a été lancé pour mobiliser une forte représentation des associations adhérentes du collectif dans ce groupe de travail.

### Les actions menées en 2021

En 2021 les travaux ont surtout porté sur le besoin d'organiser une manifestation pour que puisse être mis en avant les besoins non satisfaits des personnes à domicile et pour alerter sur ces situations.

Une collecte de témoignages a été lancée enfin de pouvoir évoquer très clairement des situations très difficiles

Les 2 réunions organisées en 2021 ont principalement porté sur les points suivants :

- Envoi de courriers aux divers associations ou organismes gestionnaires de prestations de services à la personne afin de les interpeller sur ces situations
- Elaboration et envoi aux différents usagers, d'un questionnaire de collecte de témoignages sur des situations vécues (Alerte, Vie à Domicile en DANGER !)

### Les difficultés rencontrées

Durant cette période la mobilisation des associations et des personnes est difficile.

Tous les différents services et prestataires de réponses aux besoins rencontrent les mêmes difficultés de recrutement de personnels, cela s'est empiré durant cette pandémie, et les annonces sur le Segur de la Santé n'ont rien arrangé

Du fait de la crise sanitaire les projets d'organisation de manifestations et de rassemblement n'ont pu aboutir.

Les difficultés de recrutement des AVS-AIS dans les services inquiètent les usagers. L'intervention peut être annulée à la dernière minute. La qualité dans leur prestation à domicile s'en ressent et il y a des risques pour que leurs plans d'aide ne soient pas consommés.

C'est ainsi que dans la collecte de témoignages menée par APF France Handicap portant sur différents dysfonctionnements tel celui de Mlle LAMAMY qui a alerté les médias : elle est obligée de se coucher à 19h par manque de personnel du service de nuit à son service !!

### Les réflexions en cours et les orientations envisagées pour 2022

Pour 2022, les actions sont à poursuivre et le groupe doit continuer son action.

Et c'est ainsi que déjà : En vue des prochaines échéances électorales l'APF France Handicap a organisé le 9 mars un rassemblement à Rennes, place de la République avec le groupe SAP du Collectif.

200 personnes étaient présentes : des militants du collectif, des usagers des services, des salariés, des représentants d'Handicap Services 35 et d'Assia. La couverture médiatique a été bonne et de nombreux rennais ont apporté leur soutien.

Il est aussi envisagé de solliciter fortement le CDCA pour porter une MOTION pour le soutien aux personnes âgées et aux personnes handicapées afin de faire bloc, face à ces besoins non satisfaits, pour permettre une vie à domicile aussi digne que possible.

Dans le cadre des renouvellements présidentiel et législatif, il faudra que nous soyons vigilants et sachions porter nos revendications.

***D'autres réunions vont suivre car le combat sera long !!***

## Groupe de travail Emploi et insertion professionnelle

**Coordinateur/trice bénévole/salariée** : Mme Marinette FERLICOT : (Espoir 35) et le soutien de ADIPH CAP Emploi

### Membres du Groupe de travail :

BERNOLLIN Jacques (*Adapei 35* ; *FERLICOT* Marinette (*Espoir 35*) ; *GARNIER* Clothilde (*LADAPT*) ; *HENNEQUIN* Annette (*UNAFAM 35*) ; *JARDIN* Thierry (*Autism'Aide 35*) - *LAURENT* Claude (*Adapei 35*) ; *LE PILOUER* Patricia (*Rétina France*) ; *LECLERC* Béatrice (*Adapei 35*) ; *LEGEAY* Joyce (*UNAFAM 35*) ; *PERRINET* Jamila (*AFSEP*) ; *THOUVENOT* Françoise (*AAPEDYS*) ; *TRICHARD* Raymond (*Adapei 35*).

Ce groupe de travail faute d'animateurs s'est retrouvé en sommeil au cours de l'année 2020 et suite à une concertation avec Mme FERLICOT qui a bien voulu en assumer l'animation avec le soutien du président du collectif, ce groupe de travail a pu redémarrer timidement ses missions

### Présentation du GT et missions

Pour assurer ce nouveau départ n il était nécessaire de repartir des missions et actions sollicitées de ce groupe pour définir une feuille de route

### **Les ACTIONS envisagées par ce groupe**

- Rencontres avec des employeurs
- Visite des ESAT : grande attention au secteur de l'emploi protégé
- Réponses aux demandes et sollicitations (des partenaires et celles reçues au Collectif (parents, personnes en situations de handicap...))
- Veille informationnelle et transmission au groupe
  - Dispositifs pour l'insertion et l'emploi
  - Les informations juridiques (textes de lois, évolutions...)
  - Mutualisation des connaissances sur les problématiques diverses liées à l'emploi des personnes en situation de handicap
- Partage des problématiques de chaque famille de handicap vis-à-vis de l'emploi (présentation par un membre : une famille de handicap et ces problématiques lors des réunions)
- Participation aux événements lié à l'emploi des personnes en situation de handicap (SEEPH, semaine locale du handicap, forums/salons/conférences...)
- Participer aux réflexions et aux travaux thématiques sur l'inclusion professionnelle dans le cadre de la réponse accompagnée Inclusive.
- Être représentatif de l'ensemble des familles de handicap.
- Mutualiser les informations pour avoir connaissance des problématiques diverses liées à l'emploi en fonction des handicaps.
- Elaborer un catalogue des dispositifs liés à l'insertion et à l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Développer le réseau de partenaires et les ressources du GT.
- Interpellation des élus dans le cadre des élections législatives.
- Engagement dans les représentations du secteur de l'emploi (SEEPH, DupDay, FIPHFP...).

### Les actions menées en 2021

Au cours de cette année 2021, les actions ont surtout consisté à remettre en chantier ce h groupe de travail. Lors de la réunion de relance du 24 Novembre 2021, il fut surtout acté les chantiers à envisager et la feuille de route définie dans « les ACTIONS envisagées »

### Les difficultés rencontrées

Dès janvier 2022, avec les difficultés rencontrées au siège du collectif, il a été décidé d'envisager le report de cette réunion du 31 Janvier dans l'attente d'un fonctionnement du siège dans de meilleures conditions. Il en résulte qu'à ce jour le groupe n'a pas repris son activité.

### Les réflexions en cours et les orientations envisagées pour 2022

Il a été décidé de démarrer 2022 avec la première action suivante :

- Proposer aux adhérents du Collectif une rencontre d'informations sur les différents dispositifs d'accompagnement à l'emploi afin d'actualiser les connaissances sur l'évolution de la réglementation et la transformation de l'offre. Clothilde GARNIER, chef de projet à LADAPT se propose d'animer cette rencontre qui aura lieu le **lundi 31 janvier 2022**, à la Maison des Associations de 18h à 20h.

Action qui a dû être reportée en raison des conditions sanitaires fin janvier

### Membres du Groupe de travail :

Ce GT comporte **50 membres**, représentant **42 associations** adhérentes du CH35.  
Il est composé de 5 sous-groupes.

### Présentation du GT et missions

Le GT Accessibilité recouvre des domaines très divers.

Les membres du GT réalisent des représentations dans des instances de concertation, des actions de sensibilisation et de formation, des visites de sites, des interventions diverses visant à promouvoir l'accessibilité à tout pour tous, aux lieux et aux services.

Afin d'assurer un bon suivi des dossiers en lien avec les partenaires, les membres des sous-groupes tiennent, pour chaque dossier suivi, des réunions et contacts internes afin de recenser les avis des diverses associations. Ils organisent ainsi la parole collective à transmettre au nom du Collectif.

Ce GT est divisé en 5 sous-groupes, en fonction des thématiques :

- « Cadre bâti et habitat »
- « Culture et Loisirs »
- « Informations et nouvelles technologies »
- « Transports et Mobilités »
- « Voirie et Espaces verts »

### Les actions menées en 2021

Pour les actions, merci de **se référer aux rapports des sous-groupes**.

Pour celles-ci, nous sommes en relation avec différentes instances,

- Au niveau **régional** :  
Comité consultatif pour la mise en accessibilité du service de transport régional, Conseil Régional, DRFIP (Direction Régionale des Finances Publiques), SNCF, Tourisme Handicap...
- Au niveau **départemental** :  
DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), sous-commission d'homologation des enceintes sportives...  
Comité Local des Usagers Particuliers (CLUP)...

Des partenariats sont en cours avec différentes communes :

Chevaigné, Guichen, La Chapelle des Fougeretz, Le Rheu, Pacé, Vitré ...

Nous avons aussi des interlocuteurs au niveau de **Rennes Métropole** :

- Agence territoriale, Comité service métro, Commission logement, Conseil des mobilités, Initiatives Solidaires, Kéolis, Star-Handistar.

Et les plus proches sont bien sûr au niveau de la **ville de Rennes** :

- Commission Communale d'Accessibilité (CCA)...

Nous apprécions et souhaitons poursuivre les démarches de concertation entre la ville de Rennes et le CH35.

## Les difficultés rencontrées

Absence de concertation, avec le CH35, dès le lancement de certains projets.  
Manque de suivi de certains dossiers jusqu'à leur phase finale.

## Les réflexions en cours et les orientations envisagées pour 2022

Insister sur la formation des bénévoles pour :

- Favoriser l'interconnaissance au sein du Collectif Handicaps 35,
- Harmoniser les pratiques des membres du CH35, dans leurs fonctions et leurs missions de représentation,
- Reconstituer et enrichir un socle commun de connaissances et référentiels.

---

### Sous-groupe « cadre bâti et habitat »

**Coordinateurs bénévoles :** Étienne LENGLUMÉ et Marie GARDIN

#### Membres du Groupe de travail :

- 8 membres, représentant 7 associations adhérentes au Collectif Handicaps 35 (ADAPEI, AFSEP, APF France Handicap, AVH, Cochlée Bretagne, Keditu, Rétina France), siègent à la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité (SCDA), instance de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).
- 4 membres, représentant 3 associations du CH35 (APF, Cochlée Bretagne, Rétina France), siègent à la Commission Consultative Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité (CCDSA/DDTM).

#### Présentation du GT et missions

Pour la SCDA, le CH35 dispose de 4 voix délibératives. Il comptabilise 4 titulaires et 4 suppléants nommés par arrêté préfectoral, pour un mandat de 3 ans.

Rappel des missions du groupe de travail : Les membres nommés se réunissent avec cette commission tout au long de l'année, toutes les 3 semaines, pour étudier des dossiers de mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) ; soit, à chaque réunion, une quinzaine de dossiers dits « à enjeu » et quelques autres choisis pour un intérêt particulier, parmi une centaine dite « sans enjeu ». Les membres doivent émettre un avis (« favorable » ou « défavorable ») pour chacun des dossiers.

Nos représentants ont un réel pouvoir décisionnel et peuvent « faire pencher la balance », en convainquant les autres membres, d'avis contraire, à adopter la même position qu'eux.

Dans la continuité des SCDA, un des membres élus représentant le CH35 est convoqué pour participer aux visites de réception des ERP, pour lesquels un contrôle de la conformité des travaux, en rapport avec les recommandations émises en SCDA, est nécessaire. Ces visites ne sont pas organisées à un rythme régulier car elles dépendent de la date de fin des travaux projetés et de la catégorie de l'ERP.

## Les actions menées en 2021

- ▶ 17 réunions en présentiel à la DDTM ou en visioconférence
- ▶ 22 visites de réception
- ▶ Les membres du sous-groupe « cadre bâti et habitat » participent également à la Sous-Commission Intercommunale d'Accessibilité « Habitat », organisée par Rennes Métropole, et durant laquelle toutes les questions relatives au parc locatif social ou adapté peuvent être abordées. Ces commissions rassemblent des acteurs tels que les bailleurs sociaux, les élus et les représentants d'usagers. Une seule commission est organisée par an.

## Les difficultés rencontrées

Les membres doivent bien avoir conscience qu'ils représentent le CH35.

## Les réflexions en cours et les orientations envisagées pour 2022

Faire valoir « l'usage » pour tous les handicaps.

---

### Sous-groupe culture et loisirs

**Coordinatrices bénévoles :** Georgette PENIGUEL, Michèle FAUCON, Patricia LEPILOUER.

### Membres du Groupe de travail :

17 bénévoles, représentants 13 associations adhérentes du CH35.

### Présentation du GT et missions

- Le GT apporte sa contribution sur de nouveaux projets culturels ou de loisirs, pour la prise en compte, par les instances, de nos préconisations afin de les rendre accessibles à tous.
- « Tourisme et Handicap » :  
Portée par la Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne (OTB), l'objectif de cette instance est d'inciter à l'amélioration de l'accessibilité des structures d'hébergement touristique, des sites et des équipements touristiques de loisirs et culture, afin de développer une offre touristique adaptée pour tous et notamment aux personnes vivant avec un handicap. Un membre bénévole du Collectif intervient comme conseiller-évaluateur et trois autres membres intègrent la Commission régionale.

## Les actions menées en 2021

### ▶ **1** Projet de nouveau **centre aqualudique de Villejean** :

La Ville de Rennes a programmé la construction d'un nouveau centre aqualudique sur le quartier de Villejean, en remplacement de l'actuelle piscine. Il doit répondre à une demande de loisirs pour les familles et à un besoin d'espace de nage pour la pratique sportive et l'apprentissage de la natation. Suite à l'invitation des élus et direction des sports de la Ville de Rennes, au Collectif, des membres du GT Accessibilité ont participé à deux réunions publiques d'échange et concertation sur le projet, par visioconférence.

Ces rencontres ont permis de recueillir les remarques, observations, expertises d'usagers, de riverains, de professionnels de l'enseignement de la natation et de l'accueil du public, des représentants des associations de personnes handicapées.

Le programme de cette future piscine a été adopté au Conseil municipal en avril 2020.

Suite aux réunions de concertation publique, une dizaine de membres du GT Accessibilité se sont réunis deux fois en réunion « interne » (en plus des préconisations données par courriel) pour recenser les besoins et préconisations concernant les différentes situations de handicap. Un document est en cours de rédaction pour transmission de nos recommandations et points de vigilance à la Direction des Sports, chargée du dossier. Un sous-groupe accessibilité a été constitué pour suivre les avancées de ce dossier qui va courir jusqu'en 2025, date prévue de l'ouverture.

► **2** Nouvel équipement culturel « **Antipode** » - **Bibliothèque, salle de concerts, MJC** :

Le Collectif n'a pas été associé au départ à ce projet de nouvel équipement, dont le chantier a démarré en 2018. Toutefois, en 2019, nous avons organisé une réunion avec des personnes chargées du suivi du chantier, mais depuis, en raison des confinements et de changements de personnes, il n'y a pas eu de suites. Aussi, à l'approche de l'ouverture de cet équipement, et considérant son importance pour le nouveau quartier de Cleunay-Beauregard, la ville de Rennes et au-delà, nous avons adressé une nouvelle demande de rencontre avec la nouvelle équipe dirigeante, afin d'échanger sur les besoins des personnes vivant avec un handicap, notamment pour l'accès non seulement au cadre bâti, mais à l'ensemble des activités.

### Les difficultés rencontrées

La crise sanitaire a beaucoup ralenti la progression des projets.

Nous souhaitons l'amélioration de la collaboration sur l'accessibilité avec des acteurs de la culture et du tourisme.

### Les réflexions en cours et les orientations envisagées pour 2022

Veille sur les nouveaux dossiers à venir (exemple le devenir de la prison J. Cartier, afin d'éviter des « ratés » de suivi accessibilité, comme pour le nouvel équipement Pasteur, le nouveau cinéma Arvor, l'Antipode ...

---

## Sous-groupe information et nouvelles technologies

**Coordinateurs bénévoles** : Marie GARDIN et Yves DANIEL

### Membres du Groupe de travail :

Ce sous-groupe comporte 10 bénévoles, représentants 7 associations adhérentes du CH35.

### Présentation du GT et missions

Pour « Informations », les missions consistent à assister à des réunions d'informations générales, afin de transmettre leur contenu au CH35.

Pour les « Nouvelles Technologies », nous sommes investis dans la création ou la refonte d'outils informatiques délivrant des informations en rapport avec l'accessibilité pour tous.

Kéolis nous interpelle sur les nouveaux sites internet ou applications.

## Les actions menées en 2021

### ▶ 1 Le CH35 fait partie du **Comité Local des Usagers Particuliers (CLUP)** :

Dans ce cadre, nous avons participé à la réunion concernant la « **Campagne de déclaration des revenus 2020** », animée par la DRFIP. Toutes les nouveautés y sont présentées, expliquées, et les questions sont les bienvenues.

Notre pertinence a pu faire évoluer la « réduction d'impôts » en « crédit d'impôts », dans le cadre de l'aide à la personne.

### ▶ 2 « **Handistar l'Appli** » :

Plusieurs membres du GT ont participé à la période d'essais d'une application pour Handistar.

Le but est de mettre à disposition une application accessible à tous, pour la réservation, la consultation et l'annulation des transports Handistar, en plus des autres moyens déjà mis en place (téléphone, courriel, site...).

N'ayant pas tous les mêmes difficultés, à plusieurs personnes vivant avec différents handicaps, la démarche est plus intéressante, complète et efficace.

Cet outil permet aussi d'être averti d'un éventuel retard et savoir lorsque le véhicule est à l'approche. L'application peut aussi enregistrer les adresses que nous avons l'habitude d'utiliser pour que nous ne soyons pas obligés de les renseigner à chaque utilisation.

### ▶ 3 « **Star l'appli** » :

Nous avons aussi participé à l'accessibilité totale de cette application qui a été rendue fonctionnelle plus rapidement que sa cousine « Handistar l'Appli ».

## Les difficultés rencontrées

Avec des gens sympathiques et à l'écoute, la coopération ne pose aucune difficulté.

## Les réflexions en cours et les orientations envisagées pour 2022

Continuer les missions.

---

### Sous-groupe Transports et mobilité

**Coordinateurs bénévoles** : Marie GARDIN, Cécile DANIEL

### Membres du Groupe de travail :

Le sous-groupe « Transport et Mobilité » compte **17 membres**, représentant **15 associations** adhérentes du CH35.

### Présentation du GT et missions

Des réunions sont organisées entre les membres du GT Accessibilité, Anne-Hélène Leroy (Directrice Handistar) et Aurélie Krauss (Responsable Information Voyageur et Accessibilité) pour faire le point sur les projets en cours, les besoins et les dysfonctionnements identifiés par le Collectif. De manière régulière, un travail de remontée des dysfonctionnements et de veille sur l'accessibilité du réseau est mis en œuvre, afin de favoriser au maximum les déplacements de tous de manière autonome. Kéolis sollicite aussi régulièrement le Collectif pour apporter un avis sur des projets précis comme les portillons pour l'accès au Métro, les nouveaux bus...

D'autres représentations font l'objet d'un investissement régulier de la part des membres du GT Accessibilité, telles que le Comité Régional des partenaires des Transports Publics dont l'objectif est d'œuvrer pour la mise en accessibilité du réseau ferroviaire breton et du réseau Breizh Go (anciennement Illenoo), ou encore le Comité Tripartite NF Service Métro - Kéolis dont l'objectif est de faire remonter les problématiques constatées dans le métro rennais et ses services, et d'exposer les améliorations posées par les enquêtes de satisfactions passées auprès des usagers.

Depuis de nombreuses années, les membres du GT Accessibilité sensibilisent les conducteurs et contrôleurs du réseau STAR, à l'accueil et la prise en charge des personnes vulnérables et en situation de handicap, dans le cadre des Formations Continues Obligatoires (FCO), des formations initiales (COPTI) et des formations aux affrétés.

### Les actions menées en 2021

- ▶ **Implication pour les portillons de métro, version PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et UFR (Usagers en Fauteuil Roulant).**
- ▶ **Essais des nouveaux bus électriques**
- ▶ **Reprise de contact pour les formations des conducteurs de BUS et affrétés.**

### Les difficultés rencontrées

- La mobilisation de tous les membres.
- La non prise en compte des préconisations demandées.

### Les réflexions en cours et les orientations envisagées pour 2022

Mise en fonction des portillons de métro.

Reprise des sensibilisations pour les conducteurs de BUS et affrétés.

---

### Sous-groupe voirie/espaces verts

**Coordinateurs bénévoles** : Étienne LENGLUMÉ, Marie GARDIN, Patricia LEPILOUER.

### Membres du Groupe de travail :

**17 membres**, représentant **12 associations** adhérentes du CH35

### Présentation du GT et missions

Le GT est sollicité tant par la Mairie de Rennes, que par Rennes Métropole ou d'autres communes du département, pour la reconnaissance de son « expertise d'usage ».

### Les actions menées en 2021

- ▶ **1** Nous avons été sollicités, par Rennes-Métropole, pour la **Mise en accessibilité d'un Point d'Apport Volontaire (PAV)** rue d'Antrain, pour la résidence Les Cadets.

Nous, représentant divers handicaps, nous sommes rendus sur place à plusieurs reprises et avons eu du mal à nous faire entendre.

- ▶ **2** A la demande de la mairie de Rennes, le GT a été invité à une concertation sur le projet d'une **Aire de jeux inclusive, Le Clair Détour.**

Nous avons travaillé sur les types de jeux et le mobilier urbain, mais aussi sur l'accessibilité de la circulation et des accès autour des aires de jeux. Les bénévoles se sont très largement investis, cependant nous n'avons pas de nouvelles de sa réalisation.

- ▶ **3** Nous participons à l'**Elaboration d'un guide d'aménagement des espaces publics**, avec Rennes-Métropole.

Ce guide, à l'adresse des élus des communes, des techniciens des communes et de la métropole a pour objectif de favoriser de bonnes pratiques dans les projets d'aménagement d'espaces publics. Il doit permettre une approche cohérente à l'échelle de l'agglomération.

Des bénévoles du Collectif se sont donc investis dans ces ateliers en plusieurs phases :

Atelier sur les modes actifs, phase d'approfondissement des idées recueillies et travail sur la structuration du guide.

- ▶ **4** Le GT participe au **Conseil des Mobilités** avec la ville de RENNES.

Cette instance comprend, outre les élus de la ville de Rennes, Kéolis, des techniciens de Rennes et de Rennes Métropole, des représentants d'associations de piétons, de cyclistes, d'automobilistes, de personnes retraitées, de la Prévention routière, la Police nationale et la Gendarmerie nationale...

La participation du Collectif aux réunions de cette instance consultative permet d'être informé des projets d'aménagements qui n'auraient pas été forcément portés à sa connaissance et d'attirer l'attention sur des points de vigilance. Nous rappelons notamment la nécessité de prendre en compte également la sécurité des piétons.

- ▶ **5 Conseil des mobilités de Rennes Métropole** également nommé **Comité des Partenaires** :

Créé par délibération du Conseil métropolitain en 2020, le Conseil des mobilités de Rennes Métropole permet de répondre aux obligations de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) et à l'engagement politique de créer une instance consultative sur le champ des mobilités, en plus de celle déjà existante sur le périmètre de la Ville de Rennes.

Le comité des partenaires se substituera à la sous-commission transports accessibilité.

Il se réunit au moins une fois par an (la proposition étant faite de 3 ou 4 réunions annuelles) et à chaque fois que son avis consultatif est obligatoire, à savoir préalablement aux décisions et délibérations du Bureau et du Conseil métropolitains, relatives à l'évolution de l'offre de mobilité et à la politique tarifaire notamment.

C'est aussi un lieu de présentation de l'information sur la qualité des services et l'information des usagers mise en place. L'objectif est de garantir, à travers cette instance, un dialogue continu entre l'autorité organisatrice de la mobilité, les usagers/habitants et les employeurs qui sont à la fois financeurs, à travers les recettes ou les impôts locaux (dont le versement mobilité) et bénéficiaires des services de mobilité. Ce comité peut inviter à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile. Il est composé de deux collèges : le collège des usagers (associations des usagers des transports en commun, associations en lien avec le handicap, associations de parents d'élèves, associations de cyclistes et de piétons) et le collège des employeurs publics et privés. Sollicité au titre du collège des usagers, le Collectif Handicaps 35 a répondu favorablement.

- ▶ **6** Consultation par Rennes Métropole au sujet des matériaux pour le **parvis nord de la gare** :

Les préconisations du Collectif ont été rappelées aux techniciens. Dans la foulée, le Collectif a fait remarquer que la traversée sortie des taxis, équipée d'un feu sonore, ne mentionnait pas dans son volet « feu rouge piéton » un nom de rue ; ce qui est l'usage. Il nous a été indiqué que cette observation serait remontée. Il semblerait que la modification n'ait pas été faite à ce jour.

▶ **7** Notre GT a participé à l'accessibilité des **Jacobins et de la place sainte Anne**.

Une vérification a été effectuée le 9 décembre 2021.

▶ **8** Le CH35 participe à la **semaine du Handicap**

Nous avons été convoqués à la « salle du jeu de paume », par la mairie de RENNES, le 2 décembre 2021, dans le cadre de La semaine du Handicap.

**La ville souhaite une implication plus importante du CH35, pour 2022.**

▶ **9 Plan d'Aménagement de la Voirie (PAV)** à La Chapelle des Fougeretz.

La commune a sollicité le CH35 pour la réalisation d'un diagnostic de territoire dans le cadre de l'élaboration de son PAV. Le Collectif a participé à une seconde réunion organisée à l'initiative de Rennes Métropole, en mars 2022.

▶ **10 Aménagement inclusif des abords de l'étang** communal de La Bosse de Bretagne :

Monsieur Boitout a sollicité le CH35 dans le cadre de ce projet.

Lors de la réunion, tenue en distanciel, les membres présents du collectif ont émis des recommandations. En complément à cette réunion, le CH 35 a adressé à la commune des textes réglementaires.

▶ **11 Cheminements piétonniers** à Chevaigné

Le Collectif a été saisi par une personne en situation de handicap au sujet de l'accessibilité de cheminements piétonniers au niveau d'un lotissement livré en juin 2021 et non encore concédé à la commune par l'aménageur Territoires.

Nos interlocuteurs étaient le maire, son adjoint et Territoire Rennes.

Des membres du Collectif se sont rendus une première fois sur place.

Deux points ont attiré leur attention :

La création d'un sentier permettant de relier deux rues avec une partie comportant un escalier ne répondant pas aux textes d'accessibilité réglementaires (pas de main courante, pas de bande d'éveil à la vigilance, marches inégales, pas de nez de marche ni d'utilisation de matériau antidérapant), 5 mois après sa réalisation

La réalisation d'embranchement en parallèle d'un cheminement en pente douce.

L'agence Territoires étant le délégataire, mais n'ayant pas répondu de façon satisfaisante à la personne ayant sollicité le CH35, le collectif a obtenu deux rendez-vous sur site avec la commune de Chevaigné et un responsable de Territoires.

En conclusion, le Collectif n'a pas été suivi sur sa demande de modification du sentier par effacement de l'escalier au profit d'une pente douce. Cet escalier va être repris en totalité pour une remise en conformité.

Sur le deuxième point, la mairie et Territoires vont condamner l'embranchement, puisqu'un cheminement au plus près et en pente douce existe.

A l'issue des travaux définitifs se substituant aux travaux provisoires, le Collectif se rendra à nouveau sur site.

La commune a indiqué au Collectif, qu'à l'avenir, elle sera beaucoup plus vigilante, en matière d'accessibilité, sur les projets qui lui seront soumis.

▶ **12 Sollicitation DIRR OUEST-ETAT pour l'aménagement des aires de repos d'autoroutes** :

Le Collectif Handicap 35 a participé à une table ronde « usagers ». Il a présenté les enjeux d'accessibilité autour de l'aménagement des aires de repos d'autoroutes et a pu échanger notamment avec différents techniciens de la DIRR OUEST.

Les représentants du Collectif ont souligné qu'il y avait encore beaucoup à faire dans le domaine de la prise en compte des handicaps. Concernant plus spécifiquement les aires, il est indispensable de faire

intervenir l'expertise d'usage de collectifs, comme le CH35, en amont de nouvelles créations. L'obtention d'efficacité, de gain de temps et d'argent est ainsi assurée. L'intervention au titre de cette expertise permet d'aller au-delà de la réglementation ; les usagers sont alors de réels partenaires du projet.

Les préconisations du Collectif ont été bien entendues et figurent dans un compte-rendu global sur l'aménagement des aires de repos.

Dans la continuité de cette rencontre, une réunion avec l'association des villages-étapes a eu lieu afin de mettre aussi en évidence, dans un esprit de cohésion avec des aires de repos mises en accessibilité, l'accessibilité des villages-étapes.

### Les difficultés rencontrées

Nous ne sommes pas toujours écoutés et suivis.

Nous nous heurtons à l'accessibilité de certaines réunions (visioconférences sans accès téléphonique).

Notre participation est donc limitée.

### Les réflexions en cours et les orientations envisagées pour 2022, ville de Rennes

- Projets **suppression des feux tricolores** dans les carrefours (vocalisés ou non), en centre-ville de Rennes Le Collectif doit être associé à un groupe de travail à ce sujet.

- Réalisation de **trottoirs « traversants »** :

Il s'agit de trottoirs traversant les rues, et sur lesquels on peut croiser des voitures et des vélos qui les empruntent pour passer d'une rue à l'autre. Des panneaux sont posés en amont pour informer les véhicules et vélos qu'ils n'ont pas la priorité et qu'il s'agit bien d'un trottoir.

Cependant, aucune matérialisation au sol ne permet à certaines personnes en situation de handicap, et notamment aux personnes déficientes visuelles, d'identifier qu'elles se situent sur cette configuration d'aménagement de la voirie.

La ville de Rennes réfléchit aux solutions techniques à mettre en place (au sol) pour rendre ces aménagements détectables pour les personnes vivant avec un handicap visuel (mais pas uniquement...). Veille sur les évolutions de la mobilité et des obstacles liés aux nouveaux aménagements de l'espace public (suppression de feux visuels et sonores, traversées des bandes, pistes et voies cyclables dont la traversée est devenue très dangereuse pour les piétons fragiles du fait de la circulation rapide non seulement de bicyclettes traditionnelles ou motorisées mais de tous les nouveaux « engins de déplacement personnel motorisés »).

- **Requalification îlot Hôtel Dieu** :

Le collectif a été convié à une première réunion sur ce dossier, laquelle portait surtout sur l'aménagement de la voirie et de l'espace public.

Nous avons insisté sur la nécessité de bien travailler les traversées (bien dégager les abords des passage-piétons, de mettre des bandes d'éveil à la vigilance de même longueur de chaque côté) et de travailler les cohabitations entre piétons et cyclistes en donnant la priorité aux cheminements des piétons et en séparant matériellement les pistes cyclables des trottoirs.

Le collectif a souligné l'incohérence de faire se croiser les cheminements piétons-cyclistes, piétons devant les arrêts de bus pour permettre aux cyclistes de circuler le long des façades (soit derrière les arrêts de bus).

Le collectif argumente que les cyclistes sont des personnes voyantes, qui peuvent gérer des changements de trajectoires, contrairement aux personnes déficientes visuelles, qui instinctivement longent les façades en l'absence de bandes de guidage. Ce traitement des circulations entre piétons et cyclistes au niveau des quais bus peut mettre aussi en difficulté les UFR.

Le collectif a instamment demandé à être concerté sur les projets de construction des futurs Établissements Recevant du Public, prévus dans cet îlot.

- **Réaménagement de la rue Chicogné :**

Lors de la première réunion, le Collectif a fait un certain nombre de préconisations.

- Suivi « **Le Clair Détour** », communication et signalétique.

- Suivi des **aménagements avenue Janvier et rue Gambetta :**

Suite à la suppression d'un certain nombre de feux sur des carrefours, la ville doit organiser des tests sur site pour valider des dispositifs destinés à sécuriser la traversée des piétons déficients visuels. Ces adaptations consistent notamment à l'équipement de balises sonores et de dispositifs de signaux visuels, avertissant les bus qu'une personne déficiente visuelle a déclenché la balise sonore et s'apprête donc à traverser.

Outre les échanges dans le cadre des rencontres techniques d'accessibilité, des visites sur sites ont également eu lieu dont l'une a permis au Collectif d'obtenir le maintien d'un carrefour à feux vocalisés à l'angle Bd Magenta/Cours des Alliés. Une autre, esplanade Charles De Gaulle, a permis à l' élu en charge du handicap (dont on doit souligner la présence régulière aux réunions tant en intérieur que sur site) et aux techniciens de prendre conscience de la dangerosité des marches non signalées et des garde-corps ne se prolongeant pas totalement. Cette visite a mis aussi en évidence la nécessité d'une pose rigoureuse des bandes de guidage et de leur maintenance. La ville va tester des solutions pour restaurer de façon pérenne les bandes de guidage posées après la réalisation des trottoirs. Elles se détériorent régulièrement.

D'autres visites sur site sont prévues notamment concernant les aménagements des abords nord et sud de la gare SNCF (ce dernier dossier est complexe car il fait intervenir plusieurs délégataires et décideurs).

- Le CH35 a interpellé la mairie concernant les terrasses de cafés et restaurants entravant les cheminements pour les piétons.

La situation risque de s'aggraver avec les nouvelles mesures de compensation demandées, liées à l'interdiction de chauffer les terrasses.

## Rapport d'orientation

Pour cette nouvelle année et pour les années à venir, notre Collectif départemental Handicaps 35 qui œuvre depuis plus de 22 Ans pour que les diverses familles de handicaps puissent agir et parler ensemble chaque fois que c'est nécessaire et que la mobilisation de tous est nécessaire, surtout en ces périodes difficiles, se doit de poursuivre avec vigueur son action dans le cadre de son projet associatif tout en mettant en avant les axes suivants :

- La nécessité de reprendre bien en compte le projet associatif dans ses divers axes, et ne pas hésiter à l'amender, et ce tout en tenant compte de nos possibilités et nos moyens
- Un besoin de formation de nos bénévoles et de nos divers intervenants, mais aussi des besoins de mises en place d'actions pour que nous puissions en interne mieux nous connaître et ainsi être en capacité de porter des messages portant sur la globalité des besoins et des attentes. Ces actions doivent aussi permettre de procéder à de nouveaux recrutements de militants et de bénévoles.
- Nous nous devons d'être aussi acteurs et fortement impliqués dans les actions de la MDPH et de l'Education Nationale pour dynamiser l'accompagnement et le soutien des personnes en situation de handicap dans le cadre du Département à *Réponse Inclusive*.
- Les actions de FORMATIONS et les ACTIONS DE SENSIBILISATION menées depuis quelque temps doivent se poursuivre et pour ce faire nécessite de nouvelles implications fortes.
- Nous devons poursuivre et développer nos partenariats
  - Avec le conseil départemental : s'impliquer fortement avec le CDCA pour que cette instance puisse être un réel creuset de la politique du handicap - Et aussi poursuivre les travaux d'élaboration et de suivi du schéma à venir PA/PH.
  - Avec Rennes Métropole et la ville de Rennes qui depuis notre existence comme collectif départemental nous soutiennent, nous devons maintenir ces liens et répondre à leurs diverses demandes.
  - Avec tous nos autres partenaires actuels, il nous appartient de poursuivre nos actions.
- Et nous devons aussi développer de nouveaux partenariats.
  - Avec divers autres acteurs sur le département.
- Et aussi nous devons recréer de multiples liens avec nos adhérents.

**C'est ensemble et avec tous que nous devons AGIR :**

**AGISSONS ENSEMBLE  
POUR L'INTEGRATION DE TOUS**

*Et mettons résolument en Avant cette loi de 2005, en veillant à ce qu'elle ne se trouve pas remise en cause ou détricotée*

**« Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de Handicap »**





31 boulevard du Portugal. 35200 RENNES  ITALIE  59/DOURO

 09 75 41 68 07

 collectif.handicaps35@orange.fr

[www.collectifhandicaps35.fr](http://www.collectifhandicaps35.fr)

ASSOCIATION LOI 1901, SIRET 478 950 256 00030 - ASSOCIATION RECONNUE D'INTERET GENERAL